

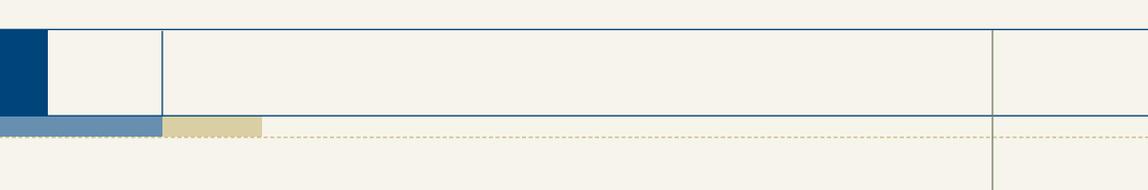
Accords ministériels continentaux

Plan AGRO 2003-2015
pour l'agriculture et la vie rurale dans les
Amériques et la Déclaration de Bávaro

Bavaro 2001 - Panama 2003 - Guayaquil 2005 - Guatemala 2007 - Jamaïque 2009



Réunions ministérielles " Agriculture et vie rurale dans les Amériques "
dans le cadre du processus des Sommets des Amériques



Accords ministériels continentaux

**Plan AGRO 2003-2015 pour
l'agriculture et la vie rurale
dans les Amériques
et
la Déclaration de Bavaro**

**Bavaro 2001 – Panama 2003 – Guayaquil 2005
Guatemala 2007 – Jamaïque 2009**

Réunions ministérielles « Agriculture et vie rurale dans les Amériques »
dans le cadre du processus des Sommets des Amériques

© Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).
2010

L'Institut encourage l'utilisation légitime de ce document et demande que la source soit indiquée lorsque des passages de celui-ci sont cités.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut, à l'adresse <http://www.iica.int>

Coordination éditoriale: Bernardo Badani, Javier Gatica Pardo

Correction stylistique: Máximo Araya

Diagrammation: Karla Cruz Mora

Conception de la couverture: Zona Creativa

Impression: IICA Sede Central

Plan AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques et la Déclaration de Bavaro: Bavaro 2001 – Panama 2003 – Guayaquil 2005 -Guatemala 2007 – Jamaïque 2009 / IICA. – San José, C.R.: IICA, 2010

166 p.; 23 x 15,2 cm

ISBN 13: 978-92-9248-218-3

1. Agriculture 2. Accords internationaux 3. Développement rural
4. Coopération internationale I. IICA II. Titre

AGRIS
E14

DEWEY
327.17

Table des matières

Avant-propos	8
--------------------	---

PARTIE 1

Les Accords ministériels continentaux	11
--	-----------

Jamaïque 2009: Cinquième Réunion ministérielle ...	13
---	-----------

Le processus ministériel 2008-2009: de Guatemala 2007 à Jamaïque 2009	16
--	----

Accord ministériel continental Jamaïque 2009	18
--	----

Guatemala 2007: Quatrième Réunion ministérielle 2007	39
---	-----------

Accord ministériel continental Guatemala 2007	42
---	----

Guayaquil 2005: Troisième Réunion Ministérielle ...	57
--	-----------

Avant-propos	61
--------------------	----

Accords ministériels continentaux 2005	64
--	----

AGRO 2003-2015 PLAN. Accord Ministérielle de Guayaquil en faveur de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques	67
---	----

Mise en œuvre et suivi du Plan AGRO 2003-2015 en préparation de la Quatrième Réunion ministérielle.....	78
--	----

Système d'information pour le suivi du Plan AGRO 2003-2015 ..	80
---	----

Proposition ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale présentée au Quatrième Sommet des Amériques.....	82
--	----

Panama 2003: Deuxième Réunion Ministérielle 85

Avant-propos.....	89
Plan d'action AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale dans le Amériques	92
Mise en ceuvre et suivi du plan AGRO 2003-2015	107

Bávaro 2001: Première Réunion Ministérielle 111

Déclaration de Bávaro pour l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques	115
---	-----

PARTIE 2

Le processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques» 125

Les AMC et leur contexte	126
Qu'est-ce que le processus des Sommets des Amériques?	127
Quel a été le point de départ du processus de revalorisation de l'agriculture et de la vie rurale?	128
Quel est le cadre politique dans lequel s'inscrit la revalorisation de l'agriculture et de la vie rurale?	129
Qu'est-ce que le Plan AGRO 2003-2015?.....	131
Que sont les réunions ministérielles « Agriculture et vie rurale dans les Amériques »?.....	132
Que sont les Accords ministériels continentaux AMC?.....	133
Qu'est-ce que le processus ministériel et comment se bâtissent les AMC?.....	134
Quel est le système institutionnel sur lequel s'appuie le processus ministériel?	135
Quels sont les AMC et quelles sont les lignes d'action correspondantes?	137

Qu'est-ce que la Matrice AGRO et quelle est son utilité? 140

Qu'est-ce que le système d'information? 142

Occasion et défi: comment avancer dans la tâche
inachevée consistant à articuler les efforts continentaux
et les efforts nationaux? 144

Annexe 1 145

Plan AGRO 2003-2015 pour l'agriculture
et la vie rurale dans les Amériques

Panama 2003 – Guayaquil 2005 –
Guatemala 2007 – Jamaïque 2009

- Vision commune à l'horizon 2015 et
actions stratégiques correspondant aux
12 objectifs généraux de la Matrice AGRO 146



**CINQUIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES
PORT OF SPAIN, TRINITÉ-ET-TOBAGO
LE 19 AVRIL 2009**

*Déclaration d'Engagement de Port of Spain
Assurer l'avenir de nos citoyens à travers la promotion
de la prospérité humaine, la sécurité énergétique et
la durabilité environnementale*

Promouvoir la prospérité humaine

23. Assurer à nos peuples un accès adéquat et opportun à des aliments sûrs et nutritifs s'inscrit actuellement au nombre des défis les plus immédiats auxquels doit faire face notre Continent, et le monde entier. Nous sommes conscients des répercussions néfastes sur nos populations des crises alimentaires lorsque celles-ci se produisent, et nous nous engageons par conséquent à prendre des mesures urgentes et coordonnées, oeuvrant en partenariat avec les organisations internationales et régionales pertinentes, selon le cas, en vue de mettre au point et d'appliquer des politiques et programmes de portée globale en vue d'aborder ces défis de sécurité alimentaire. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'objectif de la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié d'ici à 2015 la part de la population souffrant de la faim, et nous reconnaissons la résolution 63/235 de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à relever ces défis.

24. Nous demandons à nos ministres de l'agriculture de concevoir des activités ayant pour but d'examiner les phénomènes influant sur l'accès aux produits alimentaires et la disponibilité de ceux-ci, afin de

combattre la malnutrition chronique et de promouvoir des politiques de nutrition adéquates pour nos populations. Nous appuyons la promotion des investissements dans l'agriculture, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles de nos États, dans le but d'accroître et d'intensifier les activités productives, particulièrement dans les pays les plus touchés par la faim.

25. Nous estimons qu'une approche multidimensionnelle et multisectorielle de l'agriculture et de la vie rurale est un facteur clé du développement durable et de la sécurité alimentaire. En ce sens, et dans le cadre du Plan AGRO 2003-2015 de la Quatrième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques tenue au Guatemala en 2007, nous appuyons les efforts en faveur du repositionnement des priorités et des thèmes agricoles et ruraux dans nos stratégies nationales, et nous nous engageons à renforcer les approches et les actions stratégiques aux niveaux national, sous-régional, régional et continental, selon le cas, avec l'appui de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ainsi que d'autres organisations pertinentes.

Avant-propos

Le processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques, commencé à Báváro en 2001 par les ministres et secrétaires de l'Agriculture des Amériques et leurs délégués, a été renforcé avec les résultats de la Semaine de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques qui s'est tenue à Montego Bay, Jamaïque, du 26 au 30 octobre 2009, sous le thème «*Renforcement des capacités pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la vie rurale dans les Amériques*».

Lors des forums des ministres et secrétaires de l'Agriculture des Amériques (Cinquième réunion ministérielle), de leurs délégués ministériels (GRICA 2009) et des agroentrepreneurs, les dirigeants ont dialogué sur des thèmes prioritaires pour le développement de l'agriculture et l'amélioration de la vie rurale, défini les défis à relever et adopté un ensemble d'actions stratégiques que les acteurs du secteur agricole et agroalimentaire doivent réaliser, ensemble, pendant l'exercice biennal 2010-2011.

Avec l'adoption de l'Accord ministériel continental – Jamaïque 2009, les pays renouvellent leur engagement à l'égard du *Plan AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques*, pendant que, parallèlement, le processus ministériel se renforce avec les «... *principales orientations stratégiques qui inspirent cet accord, appuyées par les processus des réunions ministérielles et des Sommets des Amériques sont les suivantes* :

- *accroître la capacité nationale d'améliorer la sécurité alimentaire et la vie rurale,*
- *renforcer le positionnement des questions et des priorités relatives à l'agriculture et au développement rural dans la conscience publique et dans les stratégies nationales,*
- *accroître les investissements dans l'agriculture et le développement rural,*

- *promouvoir de concert avec les intervenants du secteur agricole une manière plus large de concevoir l'agriculture et le milieu rural et de travailler dans ces domaines, et*
- *favoriser ainsi l'approche intitulée « Travailler ensemble » en faveur de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques ».*

Les Accords Ministériels Continentaux (AMC) adoptés depuis la Première Réunion ministérielle (Bávaro 2001) jusqu'à ce jour expriment la position politique et souveraine des dirigeants du secteur agricole des pays à l'égard de la Vision commune à l'horizon 2015 de l'agriculture et de la vie rurale, des actions stratégiques qu'il faut impulser, ensemble, pour progresser vers la concrétisation de cette vision, et des mesures à prendre pour faciliter la mise en œuvre de ces actions.

Afin de nourrir la mémoire historique du processus ministériel, la présente publication fournit, en première partie, le texte intégral de tous les accords adoptés de la première à la cinquième réunion ministérielle. La seconde partie offre un tour d'horizon du processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » et l'annexe 1 réunit l'ensemble des actions stratégiques en vigueur du Plan AGRO 2003-2015 adoptées lors des réunions ministérielles tenues à Panama (2003), à Guayaquil (2005), au Guatemala (2007) et en Jamaïque (2009).

La perception qu'ont la société, ses dirigeants et ses institutions au sujet de la contribution de l'agriculture et du monde rural au développement joue un rôle crucial dans le positionnement politique des priorités de ce secteur dans les stratégies nationales. Très souvent, cette perception est défavorable, parce que l'information à laquelle la société a accès offre une vision déformée et réductrice de la contribution réelle et du potentiel de l'agriculture, du milieu rural et de ses habitants au développement intégré des pays.

Changer cette perception est un défi pour tous. Pour relever ce défi, nous disposons du cadre que constituent les mandats sur l'agriculture et la vie rurale émanés du processus des Sommets

des Amériques, qui nous donne compétence pour agir, et des Accords ministériels continentaux, qui représentent le point de référence pour l'action conjointe avec les autres acteurs et traduisent l'engagement pris à l'égard de cette action.

C'est ainsi que, dans chacune de nos sphères d'influence, nous devons exercer un leadership qui favorise l'approche « Travailler ensemble pour le secteur agricole des Amériques » avec les acteurs des secteurs public, privé et social. Une telle démarche ouvrira la voie à la construction et au renforcement des capacités nationales dans les domaines humain, scientifique, technologique, organisationnel, institutionnel et des ressources, ce qui facilitera le développement durable de l'agriculture et du milieu rural des pays des Amériques.



Chelston W.D. Brathwaite

Directeur général

*Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
Secrétariat de la Réunion ministérielle sur l'agriculture
et la vie rurale dans les Amériques*

PARTIE 1

LES ACCORDS MINISTÉRIELS CONTINENTAUX

JAMAÏQUE 2009: CINQUIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE

- **Le processus ministériel 2008-2009:**
de Guatemala 2007 à Jamaïque 2009
- **Le Accord ministériel continental Jamaïque 2009**

Cinquième Réunion ministérielle - 2009



Lors de la Cinquième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, les ministres ont mis à jour le Plan AGRO 2003-2015 en adoptant l'**Accord ministériel continental Jamaïque 2009 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques.**

LE PROCESSUS MINISTÉRIEL 2008-2009

de Guatemala 2007 à Jamaïque 2009

Le processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » 2007-2009 qui devait mener à la Cinquième Réunion ministérielle Jamaïque 2009 a été centré sur la mise en œuvre de l'Accord ministériel continental Guatemala 2007 adopté lors de la Quatrième Réunion ministérielle (Guatemala 2007). Par ses actions stratégiques et ses mesures de mise en œuvre et de suivi, cet Accord et d'autres accords qui le complètent ont privilégié:

- la promotion avec les parties prenantes du secteur agricole d'une vision et d'une façon d'agir larges dans les domaines de l'agriculture et du milieu rural;
- l'adoption d'une approche « Travailler ensemble » de collaboration avec les parties prenantes du secteur agricole en vue de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques;
- le repositionnement de la ruralité dans les stratégies nationales et
- la mise à jour du Programme continental pour la période biennale 2010-2011 et des mesures de mise en œuvre.

Au début de 2008, la Jamaïque, en sa qualité de pays hôte de la Cinquième réunion ministérielle, a assumé la présidence du Processus ministériel 2008-2009, lui conférant ainsi orientation et leadership. À cet égard, la présidence, dans sa publication intitulée Vers la Cinquième réunion ministérielle – Jamaïque 2009 « Construire la capacité pour améliorer la sécurité alimentaire et la vie rurale dans les Amériques », a proposé le thème qui guiderait le processus et sa réunion ministérielle. Dans cette publication, M. Christopher Tufton, ministre de l'Agriculture et des Pêches de la Jamaïque, s'est exprimé ainsi:

“Il faut par conséquent lancer un appel urgent afin que la région prenne délibérément les mesures appropriées pour développer la capacité locale requise dans le secteur agricole pour accroître la

production et la productivité, dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire et d'accroître les revenus dans les territoires ruraux."

En outre, au début de 2009, le ministre Tufton a fait connaître à ses collègues des Amériques quelle serait la voie suivie jusqu'à la Cinquième réunion ministérielle, en termes de mise en œuvre des accords Guatemala 2007 et de réunions qui se tiendraient pendant la « Semaine de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques ». Pour sa part, M. Donovan Stanberry, délégué du ministère de l'Agriculture et de la Vie rurale de la Jamaïque et président du GRICA 2009, a informé les délégués ministériels de l'agriculture au sujet du processus ministériel et des tâches à entreprendre pour construire, depuis les pays, l'Accord ministériel continental Jamaïque 2009.

Les délégués ministériels ont joué un rôle fondamental dans le déroulement du Processus ministériel 2008-2009. D'une manière générale, et en mettant l'accent sur des aspects nationaux différents, les délégués se sont employés à:

- Coordonner la mise en œuvre des accords ministériels continentaux adoptés par les ministres lors de leur Quatrième Réunion ministérielle.
- Informer leurs ministères des Affaires étrangères respectifs et coordonner avec eux la diffusion et le suivi des mandats relatifs à l'agriculture et à la vie rurale émanés des Sommets.
- Préparer le rapport national sur les progrès accomplis et les défis à relever dans la mise en œuvre de l'Accord ministériel continental Guatemala 2007.
- Participer à l'élaboration de l'Accord ministériel continental Jamaïque 2007.

En s'appuyant sur le « *Rapport national 2009 sur l'état d'avancement et les défis de la mise en œuvre de l'Accord ministériel continental Guatemala 2007* », fourni par 29 pays, l'IICA, en sa qualité de secrétariat du processus ministériel, a préparé le document intitulé « *Document de base pour le dialogue continental 2009* ». Ce document a été au cœur du travail du Forum continental des délégués ministériels, Réunion du GRICA 2009, en vue de l'élaboration et de la réalisation du consensus sur l'AMC – Jamaïque 2009.

Le dialogue continental, dirigé par les ministres de l'agriculture avec le soutien des délégués ministériels, constitue un élément distinctif et indispensable du processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » menant à la construction des AMC. Le dialogue favorise la participation des secteurs privé, social et public dans les pays et garantit la pertinence et la légitimité des définitions stratégiques que les ministres adoptent dans les réunions ministérielles « Agriculture et vie rurale dans les Amériques ».

En effet, grâce au dialogue mené dans le cadre de la Réunion du GRICA 2009 (26 et 27 octobre), les délégués ministériels ont forgé le consensus continental au sujet des thèmes et actions stratégiques du Programme continental 2010-2011 et des mesures à prendre pour sa mise en œuvre et son suivi. Ce consensus, qui a été avalisé sans réserve lors du forum ministériel, est consigné dans l'« *Accord ministériel continental – Jamaïque 2009 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques* ».

Accord ministériel continental Jamaïque 2009

Cet AMC actualise le *Plan AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques*, en y intégrant des thèmes et actions stratégiques complémentaires et de nouvelles mesures pour mettre l'AMC en œuvre et en faire le suivi pendant l'exercice biennal 2010-2011.

Les principales stratégies qui inspirent l'Accord sont les suivantes: (i) accroître la capacité nationale d'améliorer la sécurité alimentaire et la vie rurale, (ii) renforcer le positionnement des questions et des priorités relatives à l'agriculture et au développement rural dans la conscience publique et dans les stratégies nationales, (iii) accroître les investissements dans l'agriculture et le développement rural, (iv) promouvoir de concert avec les intervenants du secteur agricole une manière plus large de concevoir l'agriculture et le milieu rural et de travailler dans ces domaines, et (iv) favoriser ainsi l'approche intitulée « Travailler ensemble » en faveur de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques.

Dans la première partie de l'Accord, qui expose le Programme continental 2010-2011, les ministres ont adopté des actions stratégiques pour les thèmes prioritaires suivants :

- Aliments en plus grandes quantités et de meilleure qualité
- Diversification du panier alimentaire
- Entreposage et transformation des aliments
- Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments
- Gestion des sols et de l'eau
- Régime foncier et titres de propriété
- Gestion des risques et des situations d'urgence agricoles
- Changement climatique
- Gestion agroenvironnementale multisectorielle
- Gestion et leadership
- Production et revenus
- Ciblage sur les territoires
- Mécanisme de coordination et approche des chaînes
- Capacité institutionnelle
- Investissements en agriculture et en développement rural

La seconde partie de l'Accord présente un ensemble de mesures pour sa mise en œuvre et son suivi, en rapport avec les aspects suivants :

- Diffusion de l'Accord ministériel continental – Jamaïque 2009 et de la matrice AGRO
- Mécanismes et stratégies régionales
- Appui et alignement des organismes internationaux
- Mise à jour du Programme continental
- Forums de dialogue d'autres intervenants de l'agriculture
- Mécanismes de mise en œuvre

Les lignes d'action présentées dans l'AMC – Jamaïque 2009, jointes aux mandats sur l'agriculture et la vie rurale énoncés dans la Déclaration d'engagement de Port of Spain émanée du Cinquième Sommet des Amériques (Trinité-et-Tobago, 2009), définissent le cadre politique continental qui orientera le processus ministériel 2010-2011 en vue de la Sixième réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques ».



RM5/AMH9-2009
29 Octobre 2009

PLAN AGRO 2003-2015

ACCORD MINISTÉRIEL CONTINENTAL – JAMAÏQUE 2009 POUR L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE DANS LES AMÉRIQUES

Renforcement des capacités pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la vie rurale dans les Amériques

Nous, les Ministres de l'Agriculture et les Secrétaires d'État à l'Agriculture des Amériques ou les Chefs de délégation, réunis à l'occasion de la Cinquième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » tenue à Montego Bay (Jamaïque) et dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, afin de donner suite à l'Accord ministériel – Guatemala 2007 et aux mandats relatifs à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la vie rurale émanés du Cinquième Sommet de Amériques (Port of Spain, Trinité-et-Tobago, 2009), réaffirmons par le présent accord notre engagement de mettre en œuvre et d'actualiser le *Plan AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques*.

Vu les rapports nationaux sur l'état d'avancement du Plan AGRO et sur les défis identifiés pendant le processus ministériel 2008-2009, et considérant le consensus auquel sont parvenus les délégués ministériels dans le cadre du GRICA 2009 (Groupe de travail pour la mise en oeuvre et la coordination des accords relatifs à l'agriculture et à la vie rurale), nous adoptons les **actions stratégiques** contenues dans le Programme continental pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que les **mesures** destinées à mettre en application le Plan AGRO et à en assurer le suivi.

Programme Continental 2010-2011

La mise à jour du Programme continental pour l'exercice biennal 2010-2011 repose sur les actions stratégiques, encore en vigueur, adoptées en 2003, 2005 et 2007 et sur les nouveaux défis et thèmes centraux qui ont

été identifiés par les pays pendant le processus ministériel 2008-2009, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la crise économique mondiale, le changement climatique et ses répercussions sur l'agriculture et le milieu rural.

Pour définir les **actions stratégiques** de l'actuel Programme continental et veiller à ce qu'elles soient conformes à la manière de concevoir l'agriculture et la vie rurale et de travailler dans ces domaines, les ministres et délégués ministériels ont continué d'utiliser la matrice AGRO sur laquelle ils s'étaient appuyés pour élaborer le Plan AGRO en 2003 et les Accords ministériels continentaux Guayaquil 2005 et Guatemala 2007.

La matrice AGRO

Conception systémique	Territoires ruraux	Chaînes de production et de commercialisation agricoles	Contexte national et international	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
Perspective de développement durable				
Productivo-comercial	I. Promouvoir des entreprises rurales compétitives	II. Intégrer les chaînes de production et renforcer leur compétitivité	III. Promouvoir un milieu propice à une agriculture compétitive	→ Compétitivité
Ecológico-ambiental	IV. Assumer la responsabilité environnementale dans les campagnes	V. De la ferme à la table: pour une gestion environnementale intégrée	VI. Participer à la mise en place des institutions environnementales	→ Viabilité environnementale
Sociocultural e humana	VII. Qualité de vie dans les collectivités rurales: créer des capacités et des possibilités	VIII. Renforcer l'apprentissage et les savoirs dans la chaîne	IX. Promouvoir des politiques qui favorisent la création de capacités et de débouchés dans les collectivités rurales	→ Équité
Político-institucional	X. Promouvoir des entreprises rurales compétitives	XI. Intégrer les chaînes de production et renforcer leur compétitivité	XII. Promouvoir un milieu propice à une agriculture compétitive	→ Gouvernance
OBJECTIFS STRATÉGIQUES				OBJECTIF SUPRÊME DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE ET DU MILIEU RURAL.

Dans ce contexte, les principales orientations stratégiques qui inspirent cet accord, appuyées par les processus des réunions ministérielles et des Sommets des Amériques sont les suivantes :

- accroître la capacité nationale d'améliorer la sécurité alimentaire et la vie rurale,
- renforcer le positionnement des questions et des priorités relatives à l'agriculture et au développement rural dans la conscience publique et dans les stratégies nationales,
- accroître les investissements dans l'agriculture et le développement rural,
- promouvoir de concert avec les intervenants du secteur agricole une manière plus large de concevoir l'agriculture et le milieu rural et de travailler dans ces domaines, et
- favoriser ainsi l'approche intitulée « Travailler ensemble » en faveur de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques

C'est pourquoi, nous exprimons notre volonté de promouvoir, conjointement avec les autres intervenants de l'agriculture et de la vie rurale, les **actions stratégiques** ci-après:

I. Promouvoir des entreprises rurales compétitives

(Territoires ruraux – dimension productivo-commerciale)

Aliments en plus grandes quantités et de meilleure qualité

1. Promouvoir l'innovation technologique et diffuser l'information sur l'utilisation des bonnes pratiques en matière de production et de technologie, sur des bases scientifiques, notamment en ce qui a trait à l'environnement et à la protection sanitaire, parmi les producteurs, les organisations de producteurs, les dirigeants locaux et les professionnels qui apportent une assistance technique afin de contribuer à accroître la production, la productivité, la nutrition, la qualité et l'innocuité des aliments, la compétitivité et la durabilité des activités agricoles.

Diversification du panier alimentaire

2. Améliorer la qualité de la vie dans les zones rurales en encourageant la production d'aliments traditionnels

consommés localement et appropriés du point de vue culturel, en développant l'utilisation d'espèces et de variétés sous-utilisées et en stimulant l'accroissement de leur productivité et de leur commercialisation, grâce à la recherche notamment, afin de contribuer à la diversification du panier alimentaire, à l'approvisionnement local, à la sécurité alimentaire et à la conservation de la biodiversité.

II. Intégrer les chaînes de production et renforcer leur compétitivité

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension productivo-commerciale)

Entreposage et transformation des aliments

3. Promouvoir l'amélioration de la technologie et de l'infrastructure de collecte, d'entreposage et de transformation des aliments grâce à des investissements publics et privés qui permettront d'améliorer la mise en valeur de la production agricole, de réduire les pertes post-récolte et d'accroître l'offre alimentaire sur les marchés nationaux et d'exportation.

III. Promouvoir un milieu propice à une agriculture compétitive

(Contexte national et international – dimension productivo-commerciale)

Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments

4. Renforcer le développement des capacités et la modernisation des institutions nationales et internationales dans le domaine de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments afin de:
 - améliorer les conditions vétérinaires, phytosanitaires et de la santé publique des pays ainsi que la santé publique dans les pays,
 - l'harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires conformément aux normes internationales et sur des bases scientifiques,

- les contrôles aux frontières et la lutte contre les maladies transfrontalières, et
- la capacité de gestion pour prévenir et combattre l'incidence et la propagation des espèces invasives et des maladies.

Gestion des sols et de l'eau

5. Renforcer, avec la coopération d'autres institutions nationales et l'assistance technique des organismes internationaux :

- la mise en œuvre de stratégies nationales,
- les échanges de données d'expériences, et
- la mobilisation de ressources destinées afin d'améliorer les capacités des acteurs dans le domaine agricole à promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources en sols et en eau pour lutter contre la dégradation, la désertification, les inondations et les sécheresses, afin de protéger les terres et l'eau qui sont des biens de l'humanité et motiver l'accroissement de la production et la productivité agricoles.

Régime foncier et titres de propriété

6. Promouvoir des programmes visant à faciliter l'accès à la terre et l'établissement de mécanismes de nature à assurer la sécurité de la propriété de la terre et la délivrance de titres de propriété aux petits producteurs.

Gestion des risques et des situations d'urgence agricoles

7. Améliorer et élaborer des instruments de gestion des risques, tels que :

- les assurances agricoles,
- les mécanismes de lutte contre les risques liés à l'occupation illégale et le vol des produits agricoles,
- l'intégration des systèmes d'information et d'alerte précoce,
- les réseaux internationaux de coopération pour l'évaluation des risques.

Et renforcer la capacité nationale de gestion intégrée des situations d'urgence dans l'agriculture et le monde rural résultant des changements climatiques et météorologiques ainsi que de l'intervention des humains.

IV. Assumer la responsabilité environnementale dans les campagnes.

(Territoires ruraux – dimension écologico-environnementale)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

V. De la ferme à la table : pour une gestion environnementale intégrée.

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension écologico-environnementale)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

VI. Participer à la mise en place des institutions environnementales.

(Contexte national et international – dimension écologico-environnementale)

Changement climatique

8. Renforcer la capacité du secteur agricole afin d'atténuer les effets du changement climatique et lui permettre de s'y adapter grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies qui prévoient :
 - la coordination entre les politiques environnementales et les politiques en matière de sécurité alimentaire,
 - l'instauration de mesures incitatives en faveur de ceux qui protègent l'environnement,
 - la mise au point et l'utilisation de technologies et de pratiques écologiquement durables,
 - un accroissement des investissements des secteurs public et privé, et
 - des évaluations de l'impact du changement climatique et des échanges d'information.

Gestion agroenvironnementale multisectorielle

9. Promouvoir activement une approche multisectorielle pour la mise en œuvre de stratégies nationales de gestion agroenvironnementale dans les zones rurales.

VII. Qualité de vie dans les collectivités rurales : créer des capacités et des possibilités

(Territoires ruraux – dimension socio-culturelle et humaine)

Gestion et leadership

10. Renforcer les capacités de gestion et de leadership des entrepreneurs en mettant en place des institutions rurales appropriées et en leur offrant des services tels que : la formation, la diffusion de technologies, l'innovation, des renseignements sur les marchés et d'autres services liés à la production et à la commercialisation. Ces activités devraient cibler avant tout les petits et moyens producteurs et entrepreneurs, les travailleurs agricoles, les femmes et les jeunes ruraux.

VIII. Renforcer l'apprentissage et les savoirs dans la chaîne

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension socio-culturelle et humaine)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

IX. Promouvoir des politiques qui favorisent la création de capacités et de possibilités dans les collectivités rurales

(Contexte national et international – dimension socio-culturelle et humaine)

Production et revenus

11. Promouvoir l'élargissement de la base des producteurs et des entrepreneurs ruraux et l'augmentation des revenus ruraux moyennant :
 - des signaux clairs de prix des aliments et des coûts associés au transport et à la transformation des aliments
 - le renforcement de la capacité d'entreposage, de traitement post-récolte et de commercialisation
 - des stratégies nationales destinées à incorporer des groupes, des organisations et des communautés rurales au processus de production
 - l'augmentation des investissements dans l'agriculture
 - le renforcement des petites et moyennes entreprises rurales
 - la participation des femmes et des jeunes ruraux aux activités productives qui leur procurent des revenus, un métier et un emploi
 - et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans les milieux ruraux, et en priorité de ceux qui sont le plus vulnérables socialement et le plus exposés à l'insécurité alimentaire.

X. Renforcer la participation et l'action coordonnée des secteurs public et privé dans les territoires

(Territoires ruraux – dimension politico-institutionnelle)

Ciblage sur les territoires

12. Promouvoir l'utilisation de l'approche systémique, multisectorielle et participative lors de l'élaboration des politiques et des programmes et lors de l'affectation et de la concentration des ressources en faveur de l'amélioration de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural durable.

XI. Renforcer le dialogue et les engagements entre les intervenants de la chaîne

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension politico-institutionnelle)

Mécanisme de coordination et approche des chaînes

13. Promouvoir ou renforcer, selon le cas, la création et le fonctionnement des mécanismes de coordination formelles entre les intervenants publics et privés des chaînes de production agricole propres à faciliter notamment :
 - l'identification et l'élimination des facteurs qui entravent leur compétitivité,
 - l'analyse intégrale en utilisant la notion d'approche des chaînes,
 - l'établissement de la confiance et de mécanismes institutionnels de règlement des différends inhérents à chaque chaîne,
 - l'amélioration de la logistique entre l'exploitation agricole et la consommation finale,
 - un meilleur respect du cadre réglementaire,
 - les réponses aux crises, et
 - le dialogue, la concertation et le suivi des engagements pour l'action.

XII. Renforcer les politiques d'État et la coopération régionale et continentale en faveur de l'agriculture et de la vie rurale

(Contexte national et international – dimension politico-institutionnelle)

Capacité institutionnelle

14. Renforcer la capacité des institutions publiques et privées afin de promouvoir:
 - la participation des intervenants de l'agriculture à l'amélioration de leurs compétences personnelles,
 - l'expansion des services techniques et de l'innovation technologique pour améliorer toute la chaîne de valeur agricole, en accordant une attention particulière aux petits

- et moyens producteurs et entrepreneurs,
- le renforcement des capacités commerciales qui seront bénéfiques pour l'agriculture et les communautés rurales,
- la gestion de l'environnement dans les différentes activités agricoles,
- la coordination entre les institutions, et
- la participation en toute connaissance de cause aux forums internationaux de l'agriculture et de la vie rurale.

Investissements en agriculture et en développement rural

15. Promouvoir des politiques d'État visant l'augmentation des investissements publics et privés, nationaux et internationaux ainsi qu'un financement plus important de l'agriculture, des agroentreprises, des coopératives, des petites et moyennes entreprises, des infrastructures et des biens publics destinés au monde rural.

Mise en oeuvre et suivi

Le Plan AGRO 2003-2015 traduit la volonté des pays de travailler en faveur de la Vision commune 2015, en tenant compte du fait que les gouvernements nationaux sont les principaux responsables de la mise en oeuvre du programme commun et de la coordination de la participation des autres intervenants publics et privés du monde agricole, à la lumière de leurs engagements et des accords internationaux.

Diffusion de l'Accord ministériel continental – Jamaïque 2009 et de la matrice AGRO

16. La mise en oeuvre de l'Accord ministériel continental – Jamaïque 2009 exige une action conjointe de la part des intervenants des secteurs public, privé et social. C'est pourquoi, il est nécessaire de diffuser le plus largement possible l'Accord ministériel continental – Jamaïque 2009, action que les délégués ministériels réaliseront avec l'appui du bureau de l'IICA dans leur pays respectif, en tenant compte des politiques publiques de leur pays.

La manière large et intégrale dont nous concevons l'agriculture et la vie rurale dans le Plan AGRO (et qui figure dans la matrice AGRO) constitue le principal apport de notre processus ministériel destiné à faciliter la compréhension de la contribution de l'agriculture et du monde rural au développement de nos pays, conformément à l'appel lancé par la Déclaration d'engagement de Port of Spain nous demandant d'exécuter, en 2009, des activités de nature à favoriser la mise en œuvre des engagements pris par nos Chefs d'État et de gouvernement, lesquels figurent aux paragraphes 23, 24, 25, 90 et 93 de ladite Déclaration.

Mécanismes et stratégies régionales

17. Renforcer les réunions régionales des ministres de l'agriculture et les réunions des autres intervenants concernés par ce domaine et travailler de concert avec les mécanismes d'intégration régionale pour la consultation, l'identification des priorités, la coordination des activités et l'adoption des politiques régionales sur les questions d'intérêt commun, dans le contexte du Plan AGRO 2003-2015.

Appui et alignement des organismes internationaux

18. Nous réitérons l'appel que nous avons lancé aux institutions internationales en 2001, 2003, 2005 et 2007, et nous leur demandons de prendre une part active à la mise en œuvre de l'Accord ministériel continental – Jamaïque 2009.

Mise à jour du Programme continental

19. Le Programme continental 2010-2011 est le quatrième des six programmes biennaux par l'intermédiaire desquels le Plan AGRO doit être mis en application. Les gouvernements nationaux élaboreront des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chaque programme biennal et identifieront les défis qu'ils auront rencontrés. Ces rapports serviront de base à la mise à jour du Programme continental pour la période biennale 2012-2013. C'est pourquoi, nous recommandons:

- aux délégués ministériels d'élaborer, avec la collaboration du Secrétariat au processus ministériel, le rapport national sur l'état d'avancement de cet Accord ministériel et les défis rencontrés dans sa mise en œuvre ;
- au Forum continental des délégués ministériels (GRICA) d'élaborer l'Accord ministériel pour l'exercice biennal 2012-2013 ; et
- au Secrétariat technique de faire rapport à la Sixième Réunion ministérielle sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » et sur les activités qu'il aura réalisées pour assurer la coordination du processus ministériel avec le processus des Sommets des Amériques en vue de consolider le positionnement de l'agriculture et de la vie rurale au Sixième Sommet des Amériques qui se tiendra en Colombie en 2012.

Forums de dialogue d'autres intervenants de l'agriculture

20. Étant donné l'importance que revêt la participation de tous les intervenants de la chaîne de valeur dans la réalisation des objectifs de développement de l'agriculture et du milieu rural, nous considérons qu'il est nécessaire de promouvoir les forums de dialogue d'autres intervenants, parallèlement à la Réunion ministérielle, tels que ceux des entreprises privées et des organisations sociales, entre autres intervenants clés de l'agriculture. À cet effet, nous demandons à l'IICA et aux autres organisations internationales, qui sont des partenaires institutionnels du processus des Sommets des Amériques, d'accorder leur soutien à la réalisation de ces forums lors de la prochaine Réunion ministérielle.

Mécanismes de mise en œuvre

21. Compte tenu des préoccupations concernant la mise en œuvre effective du Programme continental 2010-2011, nous demandons à l'IICA de dispenser l'appui destiné à renforcer la mise en œuvre du Plan AGRO dans les États membres, à en assurer le suivi et à faciliter les échanges de données d'expériences.

*Signé à Montego Bay, Jamaïque
le vingt-neuf octobre deux mille neuf*

Antigua-et-Barbuda
Hilson Baptiste



Argentine
Luciano Nicolás Di Tella



Bahamas
Lawrence Cartwright



Barbade
Haynesley Benn



Belize
Rene Montero



Bolivie
Julia Ramos



Brésil
Lino Colsera



Canada
Stephen Hallihan



Chili
Iván Nazif Astorga



Colombie
Ventura Díaz Mejía



Costa Rica
Javier Flores Galarza



Dominique
Matthew Joseph Walter



Équateur
Ramón Espinel Martínez



El Salvador
Manuel R. Sevilla Avilés



États-Unis d'Amérique
Burnhan Philbrook



Grenade
Michael Lett



Guatemala
Rómulo Gramajo Lima



Guyana
Dindyal Permaul



Haïti
Joanas Gue



Honduras

Mexique
Francisco Mayorga Castañeda



Nicaragua
Juan Rodolfo Delgado Romero



Panama
Victor Manuel Pérez Batista



Paraguay
Enzo Cardoso Jiménez



Pérou
Carlos Leyton Muñoz



République dominicaine
Salvador Jiménez Arrango



Saint-Kitts-et-Nevis
Cedric Liburd



Saint-Vincent-et-Grenadines
Saboto Caesar



Sainte-Lucie
Ezechieel Joseph



Suriname
Kermechend Raghoebarsing



Trinité-et-Tobago
Arnold Piggott



Uruguay
Andrés Berterreche Alvarez



Venezuela
Noel Enrique Martínez Ochoa



Christopher Tufton
Ministre de l'agriculture et de la pêche de la Jamaïque
Président de la Cinquième Réunion ministérielle
"Agriculture et vie rurale dans les Amériques"

Témoin d'honneur



Chelston W. D. Brathwaite
Directeur général
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture

GUATEMALA 2007: QUATRIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE

- **Accord ministériel continental
Guatemala 2007**

Quatrième Réunion Ministérielle - 2007



Lors de la Quatrième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, les ministres ont mis à jour le Plan AGRO 2003-2015 en adoptant l'**Accord ministériel continental Guatemala 2007 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques.**

Accord ministériel continental Guatemala 2007

Quatre ans après sa signature, le Plan AGRO 2003-2015 s'enrichit avec l'ajout des orientations et actions stratégiques de l'*Accord ministériel continental Guatemala 2007 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques* et des mesures visant à permettre la mise en œuvre et le suivi de cet Accord.

Trois aspects importants en faveur d'un système institutionnel renouvelé caractérisent les décisions des ministres de l'Agriculture et des secrétaires d'État à l'Agriculture, d'une énorme valeur conceptuelle, pratique et politique pour la grande diversité des acteurs des secteurs de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques qui s'intéressent au développement intégré et durable de ces secteurs ou qui sont responsables de ce développement.

Le premier aspect concerne les deux orientations stratégiques qui inspirent cet Accord ministériel. Ces deux orientations résument le cadre conceptuel qui a guidé le processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » et l'élaboration de ses accords. Elles s'énoncent ainsi : promouvoir, de concert avec les intervenants du secteur agricole, une manière plus large de concevoir l'agriculture et le milieu rural et de travailler dans ces domaines, et favoriser l'approche « travailler ensemble » pour le secteur agricole dans les Amériques. Ces deux orientations sont complémentaires et offrent, ensemble, un grand potentiel pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales, régionales et continentales plus efficaces.

Ce premier aspect est renforcé par le deuxième aspect distinctif de l'Accord Guatemala 2007, à savoir la volonté expresse d'impulser les actions stratégiques définies dans cet Accord de manière concertée et coordonnée avec d'autres acteurs de l'agriculture et de la vie rurale œuvrant dans les secteurs public, privé et social. En particulier, l'accent est mis sur la participation, la création de partenariats et les engagements afin de progresser dans l'édification d'un système institutionnel renouvelé plus propice au développement durable de l'agriculture et du milieu rural, qui constitue l'objectif suprême du Plan AGRO.

Le troisième aspect de l'Accord Guatemala 2007 est de nature plus politique. Il consiste à voir l'agriculture et la vie rurale dans le contexte de la société et de ses priorités et à tenir compte des répercussions de cette façon de voir sur les stratégies et les politiques nationales. Fait d'une valeur extraordinaire pour le processus ministériel en vue de 2009, les ministres ont consigné dans l'Accord leur engagement à participer de manière proactive au repositionnement de l'agriculture et du milieu rural, ainsi que de leurs priorités, dans les stratégies nationales et, ce faisant, à impulser la revalorisation de l'agriculture et du milieu rural, un geste parmi d'autres qui contribuera à la résolution des enjeux stratégiques et émergents du développement.

Par ces actions stratégiques, les ministres entendent promouvoir une meilleure compréhension de la contribution de l'agriculture et du milieu rural au développement, un meilleur équilibre entre les secteurs rural et urbain dans les stratégies nationales et l'élimination des distorsions et des exclusions qui affectent l'agriculture et les collectivités rurales. De même, cet état d'esprit et cette vision politique qui émanent de l'Accord Guatemala 2007 servent d'assise à la préparation de propositions et de priorités qui seront acheminées au sein du processus des Sommets des Amériques pour être présentées au Cinquième Sommet qui se tiendra à Trinité-et-Tobago en 2009.

PLAN AGRO 2003 - 2015

ACCORD MINISTÉRIEL CONTINENTAL - GUATEMALA 2007

POUR L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE DANS LES AMÉRIQUES

Nous, Ministres de l'Agriculture et Secrétaires d'État à l'Agriculture des Amériques, réunis à l'occasion de la Quatrième réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, afin de donner suite à l'Accord ministériel - Guayaquil 2005 et à l'engagement y relatif pris par les Chefs d'État et de Gouvernement lors du Quatrième Sommet des Amériques, à Mar del Plata en 2005, réaffirmons notre engagement de mettre en oeuvre et d'actualiser le *Plan AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques*.

Vu les rapports nationaux sur l'état d'avancement du Plan AGRO et sur les défis identifiés pendant le processus ministériel 2006-2007, et considérant le consensus auquel sont parvenus les délégués ministériels dans le cadre du GRICA 2007 (Groupe de travail pour la mise en oeuvre et la coordination des accords relatifs à l'agriculture et à la vie rurale), nous adoptons les actions stratégiques contenues dans le Programme continental pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que les mesures destinées à mettre en application le Plan AGRO et à en assurer le suivi.

Deux orientations stratégiques inspirent l'Accord ministériel continental – Guatemala 2007 : la première consiste à promouvoir, de concert avec les intervenants du secteur agricole, une manière plus large de concevoir l'agriculture et le milieu rural et de travailler dans ces domaines, et la deuxième à favoriser ainsi l'approche intitulée « Travailler ensemble » en faveur de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques.

Programme Continental 2008-2009

Jouer un rôle de premier plan dans l'approche intégrale de l'agriculture et de la vie rurale

La mise à jour du Programme continental pour l'exercice biennal 2008-2009 repose sur les actions stratégiques, encore en vigueur, adoptées en 2003 et en 2005 et sur les nouveaux défis qui ont été identifiés par les pays pendant le processus ministériel 2006-2007.

Pour définir les actions stratégiques de l'actuel Programme continental et veiller à ce qu'elles soient conformes à la manière de concevoir l'agriculture et la vie rurale utilisée par les ministres lors de l'élaboration du Plan AGRO en 2003 et de l'Accord ministériel continental – Guayaquil 2005, le cadre conceptuel utilisé a été celui du Plan AGRO, repris dans la matrice AGRO, qui résume cette conception renouvelée de l'agriculture et de la vie rurale et la situation souhaitée pour avancer vers la concrétisation de la vision commune de ce que seront l'agriculture et la vie rurale en 2015.

C'est pourquoi, nous exprimons notre volonté de promouvoir, conjointement avec les autres intervenants de l'agriculture et de la vie rurale, les **actions stratégiques** ci-après:

I. Promouvoir des entreprises rurales compétitives.

(Territoires ruraux – dimension productivo-commerciale)

Capacités à entreprendre, à innover et à créer des entreprises

1. Promouvoir et stimuler le renforcement de la capacité des hommes et des femmes des collectivités rurales à entreprendre, à innover et à créer des entreprises, pour appuyer l'émergence de nouveaux entrepreneurs et de nouvelles entreprises ainsi que la croissance durable et compétitive des entreprises naissantes et existantes.

II. Intégrer les chaînes de production et renforcer leur compétitivité.

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension productivo-commerciale)

Informations sur les marchés

2. Augmenter la disponibilité de l'information fiable et opportune sur les marchés et en améliorer l'accès aux producteurs et autres acteurs concernés par la chaîne de production, ce, au moyen de divers mécanismes ou services publics et privés.

Intégration des composantes de la chaîne de production

3. Encourager l'intégration des producteurs ruraux et des micro, petites et moyennes entreprises agricoles aux chaînes de production et de commercialisation agricoles qui peuvent contribuer à l'obtention de revenus durables.

III. Promouvoir un milieu propice à une agriculture compétitive.

(Contexte national et international – dimension productivo-commerciale)

Renforcement des petites et moyennes entreprises rurales

4. Mettre en œuvre des politiques de nature à promouvoir la coordination des secteurs public et privé dans le but d'améliorer la compétitivité des producteurs et des entreprises rurales afin de maximiser les échanges commerciaux.

Mobilisation de ressources

5. Mobiliser des ressources publiques et privées afin de créer l'infrastructure nécessaire à la promotion des investissements dans le secteur rural pour une agriculture compétitive.

IV. Assumer la responsabilité environnementale dans les campagnes.

(Territoires ruraux – dimension écologico-environnementale)

Plan environnemental des entreprises

6. Promouvoir le renforcement des capacités nationales afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques environnementales dans le milieu rural avec la participation des organisations rurales, du monde universitaire et des secteurs public et privé.

V. De la ferme à la table : pour une gestion environnementale intégrée.

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension écologico-environnementale)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

VI. Participer à la mise en place des institutions environnementales.

(Contexte national et international – dimension écologico-environnementale)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

VII. Qualité de vie dans les collectivités rurales: créer des capacités et des possibilités

(Territoires ruraux – dimension socio-culturelle et humaine)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

VIII. Renforcer l'apprentissage et les savoirs dans la chaîne

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension socio-culturelle et humaine)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

IX. Promouvoir des politiques qui favorisent la création de capacités et de possibilités dans les collectivités rurales

(Contexte national et international – dimension socio-culturelle et humaine)

Repositionnement du monde rural dans les stratégies nationales

7. Participer de manière proactive au repositionnement de l'agriculture et du monde rural considérés comme prioritaires dans les stratégies nationales en promouvant une meilleure compréhension de leurs contributions au sein de la société, un meilleur équilibre entre les secteurs rural et urbain dans le programme national de développement et l'élimination des distorsions existantes et des exclusions qui affectent négativement les collectivités rurales.

X. Renforcer la participation et l'action coordonnée des secteurs public et privé dans les territoires

(Territoires ruraux – dimension politico-institutionnelle)

Création de partenariats et d'accords et suivi de ceux-ci

8. Appuyer les intervenants ruraux et leurs organisations pour la formation de mécanismes de coordination, de concertation et de suivi des partenariats et des accords susceptibles de faciliter le travail conjoint pour la mise en oeuvre des politiques et des stratégies dans les territoires ruraux.

XI. Renforcer le dialogue et les engagements entre les intervenants de la chaîne

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension politico-institutionnelle)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

XII. Renforcer les politiques d'État et la coopération régionale et continentale en faveur de l'agriculture et de la vie rurale

(Contexte national et international – dimension politico-institutionnelle)

Création de partenariats et d'accords

9. Promouvoir la coopération et l'établissement de partenariats et d'accords durables à l'échelon national, régional et continental, qui permettront une participation accrue des secteurs public et privé à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique publique destinée à améliorer l'agriculture et la vie rurale.

Modernisation et renforcement institutionnel du secteur public rural

10. Encourager la modernisation des institutions publiques du secteur agricole afin que celles-ci puissent mettre en application les actions et les services propres à améliorer la participation des autres intervenants publics, privés, des membres la société civile et des partenaires internationaux à la mise en oeuvre du Plan AGRO 2003-2015.

Revalorisation de l'agriculture et du milieu rural

11. Encourager la revalorisation de l'agriculture et du monde rural en contribuant à affronter les nouveaux problèmes stratégiques du développement, en favorisant l'intégration des secteurs urbain et rural, en tenant compte des facteurs sociaux, politiques, économiques, écologiques et culturels et en faisant connaître les contributions multidimensionnelles du monde rural au développement national.

Mise en oeuvre et suivi

Travailler ensemble en faveur de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques

Le Plan AGRO 2003-2015 traduit la volonté des pays de travailler à la concrétisation de la vision commune de ce que seront l'agriculture et la vie rurale en 2015, en tenant compte du fait que les gouvernements nationaux sont les principaux responsables de la mise en oeuvre du programme commun et de la coordination de la participation des autres intervenants du monde agricole, à la lumière de leurs engagements et des accords internationaux.

Diffusion du Plan AGRO et de son Accord ministériel continental - Guatemala 2007

12. La mise en oeuvre de l'Accord ministériel continental – Guatemala 2007 exige une action conjointe de la part des intervenants des secteurs public, privé et social. C'est pourquoi, il est nécessaire de diffuser le plus largement possible le Plan AGRO et l'Accord Ministériel Continental – Guatemala 2007. Les Délégués Ministériels réaliseront cette diffusion avec l'appui du bureau de l'IICA dans leur pays respectif, en tenant compte des politiques publiques de leur pays.

Favoriser l'action conjointe

13. La manière rénovée, large et intégrale dont nous concevons l'agriculture et la vie rurale dans le Plan AGRO (et qui figure dans la matrice AGRO) constitue le principal apport de notre processus ministériel à la reconnaissance de la contribution de l'agriculture et du monde rural au développement de nos pays. À cet effet, prenant en considération le paragraphe 12, nous exhortons les pays à agir pour que la diffusion englobe la conception élargie et intégrale telle que développée dans la matrice AGRO et qu'elle soit réalisée en coopération avec les intervenants publics, privés et sociaux lors de la mise en oeuvre de cet Accord ministériel.

Mécanismes et stratégies régionales

14. Renforcer les réunions régionales des ministres de l'agriculture et les réunions des autres intervenants concernés par ce domaine et travailler de concert avec les mécanismes d'intégration régionale pour la consultation, l'identification des priorités, la coordination des activités et l'adoption des politiques régionales sur les questions d'intérêt commun, en appui à la mise en oeuvre du Plan AGRO 2003-2015.

Système d'information

15. Ayant été informés des progrès accomplis dans la mise en place du Système d'information destiné à assurer le suivi du Plan AGRO 2003-2015 et de ses trois composantes, nous appuyons la promotion du système dans les pays qui font partie des mécanismes existants et nous demandons au Secrétariat de faire rapport à la Cinquième réunion ministérielle sur les progrès accomplis dans ce domaine. Nous rendons hommage au travail réalisé sous la direction de l'IICA et de la CEPALC, avec le soutien de la FAO et de l'OPS, et nous les exhortons à faire participer d'autres organismes internationaux à cette initiative pour que, tous ensemble, ils continuent à appuyer le perfectionnement de cet outil.

Appui et alignement des organismes internationaux

16. Nous réitérons l'appel que nous avons lancé aux institutions internationales en 2001, 2003 et 2005, et nous leur demandons de prendre une part active à la mise en oeuvre de l'Accord Ministériel Continental – Guatemala 2007. À cet effet, nous encouragerons et appuierons, au niveau national, la formation et le fonctionnement de groupes interinstitutionnels.

Mise à jour du Programme Continental

17. Le Programme Continental 2008-2009 est le troisième des six programmes biennaux par l'intermédiaire desquels le Plan AGRO doit être mis en application. Les gouvernements nationaux élaboreront des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de chaque programme biennal et identifieront les défis qu'ils auront rencontrés. Ces rapports serviront de base à la mise à jour du Programme Continental de la période biennale suivante. C'est pourquoi, nous recommandons:

- * Aux délégués ministériels d'élaborer, avec la collaboration du Secrétariat au Processus Ministériel, le rapport national sur l'état d'avancement du Programme et les défis rencontrés dans la mise en oeuvre de cet Accord Ministériel.
- * Au Forum Continental des Délégués Ministériels (GRICA) de mettre à jour le présent Accord Ministériel pour l'exercice biennal 2010-2011.
- * Au Secrétariat technique de faire rapport à la Cinquième Réunion Ministérielle sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Processus Ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » et sur les activités qu'il aura réalisées pour assurer la coordination du Processus Ministériel avec le processus des Sommets des Amériques en vue de consolider le positionnement de l'agriculture et de la vie rurale au Cinquième Sommet des Amériques.

*Signé à La Antigua Guatemala,
Le vingt six juillet de l'an Deux Mille Sept.*

Antigua-et-Barbuda
Joanne Massiah



Argentine
Luis Gerardo Petri



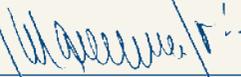
Bahamas
Lawrence S. Cartwright



Barbade
Erskine Griffith



Belize
Juan Vildo Marín



Bolivie
Susana Rivero Guzmán



Brésil
Célio Brovino Porto



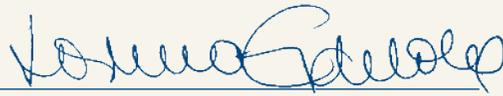
Canada
Christian Paradis



Chili
Reinaldo Ruiz



Colombie
Lorena Garnica de la Espriella



Costa Rica
Marco Vargas



Dominique
Claudia Bellot



Équateur
Carlos Danilo Vallejo



El Salvador
Mario Ernesto Salaverría



Etats-Unis d'Amérique
Ellen Terpstra



Grenade
Roland Bolha



Guyana
Brian Greenidge



Haiti
François Séverin



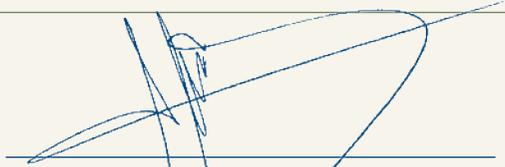
Honduras
Héctor Hernández



Jamaïque
Donovan Stanberry



Mexique
Victor Manuel Villalobos



Nicaragua
Ariel Bucardo



Panama
Guillermo Salazar



Paraguay
Miguel Angel Pangrazio



Pérou
Ismael Benavides



República Dominicana
Salvador Jiménez



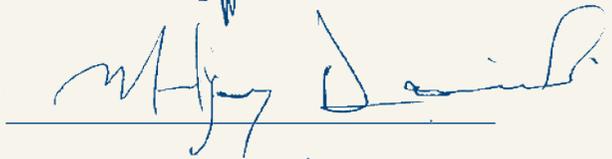
Sainte Lucie
Ezechiél Joseph



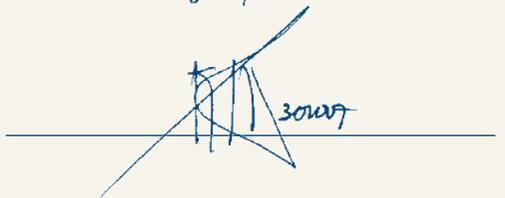
St. Kitts et Nevis
Cedric Roy Liburd



Saint Vincent et les Grenadines
Montgomery Daniel



Surinam
Kermechend Stanley
Raghoebarsing



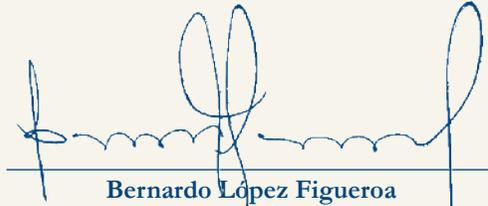
Trinité-et-Tobago
Jarrette Narine



Uruguay
José Mujica



Venezuela
Tatiana Pugh

Bernardo López Figueroa

*Ministre de L'Agricultura, de L'Élevage et de li Alimentation
Présidente de la Quatrième Réunion Ministérielle*

Témoins d'honneur



Oscar Berger Perdomo

Présidente de la République du Guatemala



Gert Rosenthal Koenigsberger
*Ministre des Affaires étrangères
du Guatemala*



Luis Alberto Rodriguez
*Coordonnateur du
5^{ème} Sommet des Amériques*



Chelston W. D. Brathwaite

Directeur Général

Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture

GUAYAQUIL 2005: TROISIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE

■ **Avant-propos**

■ **Accords ministériels continentaux 2005**

- AGRO 2003-2015 PLAN Accord Ministérielle de Guayaquil en faveur de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques
- Mise en œuvre et suivi du Plan AGRO 2003-2015 en préparation de la Quatrième Réunion ministérielle
- Système d'information pour le suivi du Plan AGRO 2003-2015
- Proposition ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale présentée au Quatrième Sommet des Amériques



“Créer des emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique”

Les chefs d’État et de gouvernement des Amériques encouragent une croissance qui va de pair avec la création d’emplois ainsi qu’un cadre institutionnel renouvelé, et ils appuient la mise en œuvre du Plan AGRO 2003-2015

Nous nous engageons à construire un cadre institutionnel plus solide, et inclusif à partir de la coordination de politiques nationales en matière économique, sociale et du travail pour contribuer à la création d’emplois décents et qui doit comprendre:

Un cadre global pour le développement rural et agropastoral qui encourage l’investissement, la création d’emplois et la prospérité rurale.

**Quatrième Sommet des Amériques, 2005
Paragraphe 55 g), Déclaration de Mar del Plata**

Pour concrétiser les dispositions précédentes, les mandataires ont défini l’engagement national suivant:

Appuyer la mise en œuvre de l’Accord ministériel de Guayaquil de 2005 sur l’agriculture et la vie rurale dans les Amériques (Plan AGRO 2003-2015).

**Quatrième Sommet des Amériques, 2005
Paragraphe 35, Plan d’action**

Troisième Réunion ministérielle - 2005



Lors de la troisième Réunion ministérielle “Agriculture et vie rurale dans les Amériques” tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, les ministres ont mis à jour le **Plan AGRO 2003-2015** en adoptant ***l’Accord ministériel de Guayaquil pour l’agriculture et la vie rurale dans les Amériques***. Ils ont également adopté d’autres accords continentaux relativement à la mise en œuvre et au suivi du Plan et à la proposition ministérielle soumise au Quatrième Sommet des Amériques.



“Créer des emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique”

Les dirigeants des Amériques demandent aux organisations internationales d continuer à appuyer la mise en œuvre et le suivi des mandats et engagements des Sommets

Nous chargeons les institutions membres du Groupe de travail mixte des Sommets, constitué par l'Organisation des États Américains, la Banque interaméricaine de développement, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, la Banque centraméricaine d'intégration économique, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Institut de la connectivité des Amériques la Banque de développement des Caraïbes, la Corporation andine de développement qui, avec la coordination de l'OEA, de continuer d'appuyer, au moyen de leurs activités et programmes respectifs, le suivi et la mise en application des Déclarations et des Plans d'action des Sommets des Amériques, ainsi que la présente Déclaration et le Plan d'action de Mar del Plata, et de prêter leur assistance aux préparatifs de futurs Sommets.

**Quatrième Sommet des Amériques, 2005
Paragraphe 75, Déclaration de Mar del Plata**

Demander à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) de poursuivre leurs efforts en vue d'élaborer un système d'information pour le suivi et l'évaluation du Plan AGRO 2003-2015, et aux membres du Groupe de travail mixte des Sommets de conjuguer leurs efforts avec ceux qui sont actuellement déployés à titre de contribution à la définition des objectifs et indicateurs pour les mandats des Sommets des Amériques.

**Quatrième Sommet des Amériques, 2005
Paragraphe 43, Plan d'action**

Avant-propos

La tenue de la Troisième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » à Guayaquil (30 et 31 août 2005) marque un nouveau moment historique dans l'édification d'une agriculture et d'une vie rurale modernes, qui nous rapproche de la Vision commune à l'horizon 2015 approuvée avec le Plan AGRO 2003-2015. En effet, ce forum ministériel continental a permis aux ministres de l'Agriculture de réitérer leur engagement à mettre en œuvre les mandats dictés par les chefs d'État et de gouvernement lors des deux derniers Sommets des Amériques (Québec 2001 et Monterrey 2004) et d'apporter une contribution au Quatrième Sommet des Amériques (Mar del Plata 2005).

Avec *l'Accord ministériel de Guayaquil pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques*, les ministres réaffirment et revitalisent leur engagement à l'égard du Plan AGRO 2003-2015 et de ses composantes : la Vision commune à l'horizon 2015 et les objectifs stratégiques. En effet, l'Accord ministériel de Guayaquil, signé lors de la Troisième Réunion ministérielle, actualise le Plan AGRO en y ajoutant des actions stratégiques complémentaires pour la période 2006-2007 ainsi que des mesures pour assurer leur mise en œuvre et leur suivi.

Cette importante réalisation ministérielle a un impact positif sur le forum politique suprême du Continent. En effet, sous le thème « *Créer des emplois pour combattre la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique* », les dirigeants des Amériques, réunis dans le cadre de leur Quatrième Sommet, s'engagent au nom de leur pays à appuyer la mise en œuvre de l'Accord ministériel de Guayaquil comme une action concrète devant mener à une croissance qui va de pair avec la création d'emplois.

Les accords ministériels continentaux présentés dans cette publication sont une expression souveraine de la volonté politique des pays. Ils ont été formulés et acceptés à l'unanimité à la suite d'un vaste processus de dialogue mené à l'échelle continentale, de manière transparente, dans lequel les délégués ministériels et leur forum continental, le Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommet des Amériques dans le domaine de l'agriculture (GRICA), ont joué un rôle de premier plan.

En 2005, sous la présidence de l'Équateur, le GRICA a tenu diverses réunions à San José, Costa Rica (7 et 8 juillet), et à Guayaquil (29 août), au cours desquelles les délégués ministériels se sont entendus sur d'importantes questions et actions stratégiques mises de l'avant dans les accords de la Troisième Réunion ministérielle, qui viennent compléter, dans le respect de la continuité, le Plan AGRO 2003-2015.

Le processus ministériel «Agriculture et vie rurale dans les Amériques», amorcé en mai 2001 immédiatement après la tenue du Troisième Sommet des Amériques, est marqué par deux autres repères importants: la Première Réunion ministérielle (Bavaro 2001), où fut adoptée la Déclaration ministérielle de Bavaro, et la Deuxième Réunion ministérielle (Panama 2003), où fut signé le Plan AGRO 2003-2015.

La présente publication a pour objet de réunir tous les accords ministériels continentaux sur l'agriculture et la vie rurale conclus dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, en commençant par les accords de Guayaquil (2005), suivis des accords ministériels adoptés à Panama (2003) et Bavaro (2001).

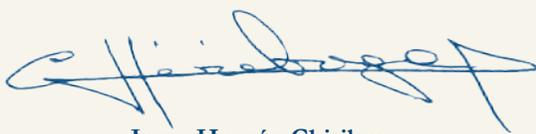
Nous sommes convaincus qu'ensemble, ces accords consensuels ouvrent la voie à la mise en place d'un système institutionnel moderne et au renforcement de l'action concertée et de la coopération interaméricaine. Les mandats émanés des Sommets et les Accords Ministériels Continentaux sont nécessaires, mais pas suffisants, pour réaliser les changements qui permettront de concrétiser la Vision commune à l'horizon 2015. À dix ans de cet horizon, faisons de ces mandats et accords un outil politique et technique pour élaborer des politiques d'État, promouvoir les investissements et créer un environnement propice au développement durable de l'agriculture et du milieu rural, à la sécurité alimentaire et à la prospérité rurale dans les pays des Amériques, avant 2015.

Dans ce contexte, l'IICA, en tant que partenaire institutionnel du processus des Sommets des Amériques et Secrétariat des Réunions ministérielles, continuera d'apporter son appui au processus ministériel visant à améliorer l'agriculture et les collectivités rurales, afin de renforcer la cohérence de ce processus avec les grands objectifs, les actions et les mécanismes établis pour assurer la mise en œuvre et le suivi des mandats émanés des Sommets des Amériques.



Pablo Rizzo Pastor

*Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur
Président de la Troisième Réunion ministérielle
« Agriculture et vie rurale dans les Amériques »*



Jorge Hernán Chiriboga

*Sous-ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur
Président du GRICA 2005*



Chelston W. D. Brathwaite

*Directeur Général
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
Secrétariat de la Réunion Ministérielle*

ACCORDS MINISTÉRIELS CONTINENTAUX 2005

La Réunion ministérielle, après consensus au sein du GRICA 2005, a adopté les quatre accords ministériels continentaux suivants. Ces accords viennent compléter les accords conclus en 2001 et 2003, et plus particulièrement le Plan AGRO 2003-2015. Vous trouverez ci-après les définitions principales des quatre Accords ministériels continentaux de 2005.

PLAN AGRO 2003-2015. ACCORD MINISTÉRIEL DE GUAYAQUIL POUR L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE DANS LES AMÉRIQUES

Dans l'Accord ministériel de Guayaquil, les ministres réaffirment leur engagement à l'égard du Plan AGRO 2003-2015 et de ses composantes: la Vision commune à l'horizon 2015, les objectifs stratégiques, le programme d'action continental et les mesures de mise en œuvre et de suivi.

Ainsi, le Programme d'action continental 2006-2007, qui a pour thème *«Promouvoir des politiques d'État pour l'agriculture et la vie rurale»* prévoit des actions stratégiques complémentaires en regard des 11 enjeux stratégiques suivants :

- Secteurs de développement économique local
- Gestion et certification de la qualité
- Mise au point de produits à partir des biotechnologies
- Production d'énergie à partir de sources de remplacement
- Politiques relatives à l'agro-industrie
- Services environnementaux et pratiques respectueuses de l'environnement
- Possibilités de marché pour des biens et services produits par des méthodes respectueuses de l'environnement
- Responsabilités sociales dans les entreprises rurales
- Développement intégré du territoire rural
- Politiques d'État
- Travail interinstitutionnel et multisectoriel.

En ce qui a trait à la mise en œuvre et au suivi du Plan AGRO 2003-2015, des mesures ont été stipulées pour assurer la mise à jour du Plan; le renforcement des stratégies et mécanismes régionaux pour l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale; l'appui des organismes internationaux au processus ministériel pour l'exécution du Plan ainsi que l'action concertée, et la mise en place d'un système d'information sur l'agriculture et la vie rurale pour le suivi et l'évaluation du Plan AGRO 2003-2015.

Accord ministériel sur la mise en œuvre et le suivi du Plan AGRO 2003-2015 en préparation de la Quatrième Réunion ministérielle

Dans cet accord, les ministres : i) chargent les délégués ministériels et le Secrétariat de la Réunion ministérielle de diffuser le Plan AGRO 2003-2015 mis à jour en tenant compte de l'Accord ministériel de Guayaquil; ii) chargent les délégués ministériels de préparer, avec l'appui du Secrétariat, les rapports nationaux sur l'exécution du Plan et les défis que pose sa mise en œuvre, et demandent au GRICA de mettre à jour le Programme d'action continental pour la période 2008-2009; iii) demandent au Secrétariat de préparer un rapport sur l'exécution du Plan AGRO et sur les mesures prises pour assurer la coordination du processus ministériel avec le processus des Sommets des Amériques.

Accord ministériel sur le système d'information pour le suivi du Plan AGRO 2003-2015

Les ministres demandent aux organismes internationaux qui ont appuyé l'effort initial consenti pour mettre en place un système d'information qui servira au suivi et à l'évaluation du Plan AGRO 2003-2015 de poursuivre cet effort afin de réaliser des progrès avant la tenue de la Quatrième Réunion ministérielle en 2007. Ils pressent également les autres organismes internationaux de se joindre à cette initiative et demandent au Secrétariat de présenter les résultats de cette expérience au Groupe de travail conjoint des Sommets.

Accord ministériel relatif à la Proposition ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale présentée au Quatrième Sommet des Amériques

Les ministres ont demandé au président et au secrétariat de la Réunion ministérielle de présenter les deux paragraphes de la proposition au Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC), composé des coordonnateurs nationaux des Sommets des ministères des Affaires étrangères, en vue de leur incorporation éventuelle dans les projets de Déclaration et de Plan d'action du Quatrième Sommet des Amériques, Mar del Plata 2005.

AGRO 2003-2015 PLAN
ACCORD MINISTÉRIELLE DE GUAYAQUIL
EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE ET DE LA VIE RURALE
DANS LES AMÉRIQUES

Nous, les ministres de l'Agriculture et secrétaires d'État à l'Agriculture des Amériques, réunis les 30 et 31 août 2005 à Guayaquil, République de l'Équateur, à l'occasion de la Troisième réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, conformément aux mandats relatifs à l'agriculture et à la vie rurale dictés par les chefs d'État et de gouvernement lors du Troisième Sommet des Amériques (Québec 2001) et du Sommet extraordinaire (Monterrey 2004), et afin de donner suite au Plan AGRO 2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques adopté lors de la Deuxième réunion ministérielle, réaffirmons notre engagement à l'égard du Plan et de ses composantes : Vision commune à l'horizon 2015, Objectifs stratégiques, Programme continental et Mise en œuvre et suivi.

En foi de quoi, à la lumière des accords ministériels sur la mise en œuvre et le suivi du Plan adoptés en 2003, des rapports intérimaires nationaux et des rapports sur les défis que pose la mise en œuvre du Plan AGRO 2015, préparés par nos ministères respectifs, nous mettons à jour le Programme continental 2006-2007 et adoptons les mesures nécessaires à sa mise en œuvre et à son suivi.

Programme Continental 2006-2007

Promouvoir des politiques d'État pour l'agriculture et la vie rurale

La mise à jour du Programme continental 2006-2007 comporte deux composantes : le maintien des actions stratégiques adoptées en 2003 et l'entrée en vigueur des nouvelles actions stratégiques complémentaires établies par les pays en 2005.

Pour progresser vers la concrétisation de la Vision commune à l'horizon 2015 et la réalisation des Objectifs stratégiques, nous exprimons notre volonté de poursuivre les efforts engagés en 2003 et de travailler avec les intervenants du secteur agroalimentaire et du milieu rural, et avec d'autres organisations liées au développement de l'agriculture et de la vie rurale, pour lancer les actions stratégiques complémentaires suivantes:

I. Promouvoir des entreprises rurales compétitives

(Territoires ruraux – dimension productivo-commerciale)

Développement économique local

1. Renforcer le développement économique local grâce aux investissements publics et privés, dans une perspective intégrée visant à améliorer la productivité, la compétitivité et les capacités entrepreneuriales des entreprises rurales, afin de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie dans les territoires ruraux.

II. Intégrer les chaînes de production et renforcer leur compétitivité

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension productivo-commerciale)

Gestion et certification de la qualité

2. Promouvoir la gestion intégrée de la qualité dans les chaînes de production agricoles, notamment la mise en place de systèmes de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments ainsi que de mécanismes de certification. L'information concernant les outils de gestion de la qualité doit être diffusée afin de faciliter l'expansion de la production et du commerce.

Mise au point de produits en faisant appel aux biotechnologies

3. Mettre au point de nouveaux produits en s'appuyant sur les biotechnologies, dans le cadre des politiques nationales d'innovation, avec la participation coordonnée des intervenants publics et privés, en tenant compte des mécanismes de biosécurité et en se conformant aux accords régionaux et internationaux en vigueur.

III. Promouvoir un milieu propice à une agriculture compétitive

(Contexte national et international – dimension productivo-commerciale)

Sources d'énergie de remplacement

4. Promouvoir des politiques qui encouragent la production d'énergie à partir de sources de remplacement qui s'appuient sur des activités agricoles et agro-industrielles, l'utilisation durable de ressources naturelles renouvelables et la biotechnologie moderne.

Politiques pour l'agro-industrie

5. Encourager l'adoption de politiques de développement de l'agro-industrie, de l'agrobusiness et des activités rurales non agricoles axées sur le marché.

IV. Assumer la responsabilité environnementale dans les campagnes.

(Territoires ruraux – dimension écologico-environnementale)

Aucune nouvelle action stratégique ne vient s'ajouter à celles contenues dans le Programme continental approuvé en 2003.

V. De la ferme à la table : pour une gestion environnementale intégrée.

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension écologico-environnementale)

Aucune nouvelle action stratégique ne vient s'ajouter à celles contenues dans le Programme continental approuvé en 2003

VI. Participer à la mise en place des institutions environnementales.

(Contexte national et international – dimension écologico-environnementale)

Services environnementaux et pratiques respectueuses de l'environnement

6. Encourager l'adoption de diverses perspectives et de divers mécanismes qui reconnaissent la valeur des services environnementaux offerts par le milieu rural ainsi que la valeur des pratiques respectueuses de l'environnement.

Débouchés commerciaux pour les biens et services produits d'une manière durable du point de vue de l'environnement

7. Améliorer le système institutionnel et consolider les progrès accomplis dans la production et la commercialisation des produits agricoles durables.

VII. Qualité de vie dans les collectivités rurales: créer des capacités et des possibilités

(Territoires ruraux – dimension socio-culturelle et humaine)

Aucune nouvelle action stratégique ne vient s'ajouter à celles contenues dans le Programme continental approuvé en 2003.

VIII. Renforcer l'apprentissage et les savoirs dans la chaîne

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension socio-culturelle et humaine)

Aucune nouvelle action stratégique ne vient s'ajouter à celles contenues dans le Programme continental approuvé en 2003.

IX. Promouvoir des politiques qui favorisent la création de capacités et de possibilités dans les collectivités rurales

(Contexte national et international – dimension socio-culturelle et humaine)

Responsabilité sociale dans les entreprises rurales

8. Promouvoir le principe de responsabilité sociale dans les entreprises rurales, en encourageant la création d'emplois et le respect du principe du travail décent, tel qu'il est établi dans les accords internationaux.

X. Renforcer la participation et l'action coordonnée des secteurs public et privé dans les territoires

(Territoires ruraux – dimension politico-institutionnelle)

Développement intégré du territoire rural

9. Promouvoir le développement rural intégré en adoptant une perspective multisectorielle et participative et en renforçant la coordination entre les secteurs public et privé.

XI. Renforcer le dialogue et les engagements entre les intervenants de la chaîne

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension politico-institutionnelle)

Aucune nouvelle action stratégique ne vient s'ajouter à celles contenues dans le Programme continental approuvé en 2003.

XII. Renforcer les politiques d'État et la coopération régionale et continentale en faveur de l'agriculture et de la vie rurale

(Contexte national et international – dimension politico-institutionnelle)

Politiques d'État

10. Promouvoir des politiques d'État à long terme en faveur du développement du secteur agroalimentaire et du milieu rural, en tenant compte des cadres de référence internationaux existants.

Travail interinstitutionnel et multisectoriel

11. Renforcer la coordination sectorielle et multisectorielle afin de faciliter la mise en œuvre des politiques d'État, pour améliorer l'agriculture et la qualité de vie des collectivités rurales.

Mise en œuvre et suivi

Renforcer l'intégration régionale et la coopération internationale

Le Plan d'action AGRO 2015 traduit l'intention des pays membres de travailler à la concrétisation de la vision commune, étant entendu que les gouvernements nationaux sont les principaux responsables de la mise en œuvre du programme commun et de l'exécution du Plan d'action à la lumière de leurs engagements internationaux et des accords internationaux auxquels ils sont partie.

Mise à jour des programmes bisannuels

12. Le Programme continental 2006-2007 constitue le sixième d'une série de six programmes bisannuels qui assurent la mise en œuvre du Plan AGRO 2015. Les gouvernements nationaux prépareront des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque programme bisannuel, lesquels seront présentés à la Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale qui se tiendra à la fin de chaque période. Ces rapports seront utilisés pour actualiser le programme correspondant à la période suivante.

Mécanismes et stratégies régionaux

13. Nous renforcerons les réunions régionales des ministres de l'Agriculture ainsi que les mécanismes d'intégration régionale de l'agriculture afin de faciliter les consultations, la détermination des priorités, la coordination des actions et l'adoption de politiques régionales sur des questions d'intérêt commun, pour appuyer la mise en œuvre des stratégies nationales visant à améliorer l'agriculture et la qualité de vie des collectivités rurales.

Appui aux organismes internationaux et aux programmes inter-organismes

14. Nous prenons acte de l'appui des organismes internationaux au processus ministériel en vue de la mise en œuvre du Plan AGRO 2015 et nous leur exprimons notre reconnaissance. Nous demandons qu'ils poursuivent cet effort en évitant

le dédoublement des actions et en renforçant le travail interinstitutionnel et multisectoriel. Nous réitérons l'appel que nous avons lancé en 2001 et 2003 aux institutions de financement internationales, aux autres organismes régionaux de coopération et aux gouvernements coopérants pour qu'ils se joignent à cet effort institutionnel et renforcent l'action conjointe, en fonction des stratégies nationales et régionales, en vue de la mise en œuvre du programme commun du Plan AGRO 2015 et de son suivi.

Système d'information sur l'agriculture et la vie rurale

15. Nous appuyons la mise en place d'un système d'information sur l'agriculture et la vie rurale afin de faciliter le suivi et l'évaluation du Plan AGRO 2015. À cet égard, nous prenons acte de l'effort initial consenti par la CEPALC, l'IICA, l'OPS, la FAO et l'UNESCO pour définir des indicateurs aux fins du Plan AGRO 2015. Nous nous réjouissons de la récente incorporation de l'OIT à cette initiative. Nous demandons aux organismes internationaux susmentionnés qu'ils maintiennent leur appui et nous invitons les autres organismes internationaux qui ont des liens avec l'agriculture et la vie rurale à s'unir à cette initiative en fournissant de l'information, des ressources et un soutien technique pour la mise en marche du système en 2007.
16. Parce qu'il est important d'élaborer des méthodes de mesure et des systèmes d'évaluation appropriés pour suivre l'avancement du Plan AGRO 2015, nous travaillerons de concert avec les organismes internationaux pour recueillir des données nationales afin d'alimenter le système d'information qui facilitera le suivi du Plan AGRO 2015. Enfin, nous poursuivrons les efforts en vue de définir des mesures adéquates qui permettront d'évaluer l'avancement du Plan AGRO.

*Signé à Guayaquil, République de l'Équateur,
le trente et un août deux mille cinq.*

Antigua-et-Barbuda
Charlesworth T. Samuel

Argentine
Miguel Santiago Campos

Bahamas
V. Alfred Gray

Barbade
Erskine Griffith

Belize
Jaime David Burgos

Bolivie
Guillermo Ribera Cuellar

Brésil
Roberto Rodrigues Rodrigues

Canada
Wayne Easter

Chili
Arturo Barrera Miranda

Colombie
Fernando Arbeláez Soto

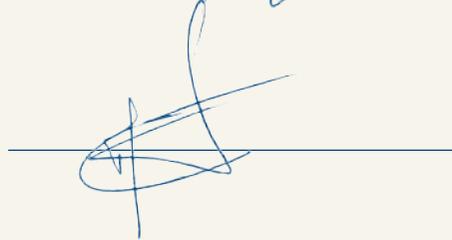
Costa Rica
Rodolfo Coto Pacheco



Dominique
Randolph Cato



El Salvador
Mariano Ernesto Salaverria



États-Unis d'Amérique
William L. Brant



Grenade
Roland Bhola



Guatemala
Bernardo López Figueroa



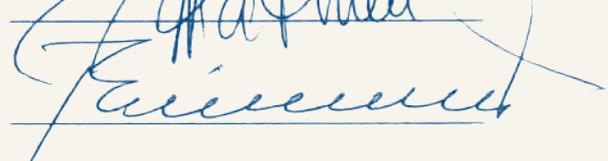
Guyana
Satyadeow Sawh



Haïti
Philippe Mathieu



Honduras
Roberto Villeda Toledo



Jamaïque
Roger Clarke



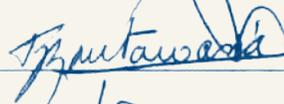
Mexique
Víctor Manuel Villalobos



Nicaragua
José Augusto Navarro



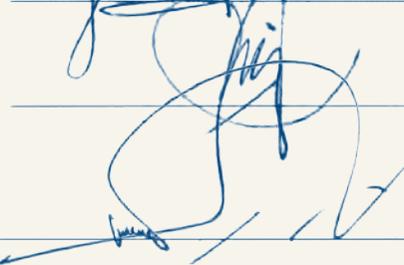
Panama
Erick Fidel Santamaría



Paraguay
Gustavo N. Ruíz Díaz Roa



Pérou
Manuel Manrique Ugarte



República Dominicana
Amilcar Romero Portuondo



Sainte-Lucie
Ignatius Jean



Saint-Kitts-et-Nevis
Cedric Roy Liburd



Saint-Vincent-et-les- Grenadines
Girlyn Miguel



Suriname
Gerrit Arno Breinburg



Trinité-et-Tobago
Jarrette Narine



Uruguay
Ernesto Agazzi



Venezuela
Freddy Escalona



Pablo Rizzo Pastor

*Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur
Président de la Troisième Réunion ministérielle*

Témoins d'honneur



Alfredo Palacio

Présidente de la République du Équateur



Chelston W. D. Brathwaite

Directeur Général

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture

RM3/AMC5-2005

31 août, 2005

ACCORD MINISTÉRIEL CONTINENTAL
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN AGRO 2003-2015
EN PRÉPARATION DE LA QUATRIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE

Les ministres présents à la IIIe Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques,

Vu:

Le rapport du Secrétariat sur le processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques », intitulé « Construire aujourd'hui l'agriculture et la vie rurale à l'horizon 2015 : une occasion de renouveler le cadre institutionnel, l'action conjointe et la coopération »;

L'« Accord Ministérielle de Guayaquil pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques » adopté par les ministres lors de cette III^e Réunion ministérielle;

La Déclaration de Nuevo León du Sommet extraordinaire des Amériques (Monterrey 2004), en particulier le mandat 43 sur l'agriculture et la vie rurale et le mandat 72 relatif à la coordination et à l'appui des organismes internationaux, partenaires du processus des Sommets, dans la mise en œuvre et le suivi des mandats émanés des Sommets,

Considérant:

Que la Réunion ministérielle sur l'agriculture et vie rurale dans les Amériques tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques constitue une partie importante dans la mise en œuvre des mandats et dans l'apport de contributions aux décisions des mandataires;

Que le Plan AGRO 2015 représente un accord ministériel continental qui revêt le caractère d'un mandat du processus des Sommets et qu'il constitue le programme d'action commun et le cadre stratégique pour orienter les stratégies nationales et régionales visant à améliorer l'agriculture et la vie rurale;

Que les délégués ministériels, dans leurs pays respectifs, jouent un rôle de coordination dans la mise en œuvre du Programme d'action continental et dans la préparation des rapports sur l'exécution du Plan;

Que le Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques dans le domaine de l'agriculture (GRICA), forum continental des délégués ministériels, a joué un rôle actif dans la réalisation d'un consensus pour la préparation du Plan et pour sa mise à jour;

Que l'IICA, en tant que Secrétariat de la Réunion ministérielle, apporte un soutien au Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques dans le domaine de l'agriculture (GRICA) et aux Réunions ministérielles sur l'agriculture et vie rurale dans les Amériques,

Conviennent :

1. De charger les délégués ministériels et le Secrétariat de la Réunion ministérielle de diffuser le Plan AGRO 2015 mis à jour en tenant compte de l'«Accord Ministérielle de Guayaquil pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques».
2. De charger les délégués ministériels de préparer, avec l'appui du Secrétariat de la Réunion ministérielle, les rapports nationaux sur l'exécution du Programme d'action continental 2006-2007 du Plan AGRO 2015 et les défis que pose la mise en œuvre du Plan.
3. De demander au forum continental des délégués ministériels (GRICA) de mettre à jour le Programme d'action continental pour la période 2008-2009.
4. De demander au Secrétariat de la Réunion ministérielle de préparer, en s'appuyant sur les rapports des délégués ministériels, un rapport sur l'exécution du Programme d'action continental et sur les mesures prises pour assurer la coordination du processus ministériel avec le processus des Sommets des Amériques.

RM3/AMC6-2005
31 août, 2005

ACCORD MINISTÉRIEL CONTINENTAL SYSTÈME D'INFORMATION POUR LE SUIVI DU PLAN AGRO 2003-2015

Les ministres présents à la IIIe Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques,

Vu:

L'« Accord Ministérielle de Guayaquil pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques » adopté par les ministres présents à cette IIIe Réunion ministérielle, et plus particulièrement les points relatifs à la mise en place d'un système d'information sur l'agriculture et la vie rurale pour assurer le suivi du Plan AGRO 2015;

Le rapport du Secrétariat sur le processus ministériel «Agriculture et vie rurale dans les Amériques», intitulé « Construire aujourd'hui l'agriculture et la vie rurale à l'horizon 2015: une occasion de renouveler le cadre institutionnel, l'action conjointe et la coopération»;

L'exposé du Secrétariat sur un système d'information qui servira au suivi du Plan AGRO 2015 et les progrès accomplis grâce à l'action concertée de la CEPALC, l'IICA, la FAO, l'OPS, l'UNESCO et l'OIT,

Considérant:

Que le Plan AGRO 2015 est mis en œuvre par le biais de programmes d'action continentaux biennaux;

Qu'il est nécessaire de réaliser un suivi et une évaluation des efforts déployés à l'aide d'un système d'information couvrant les aspects relatifs à l'exécution des accords, l'impact de ces accords sur l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale, et le point de vue et les attentes des dirigeants,

Conviennent:

1. De demander au Secrétariat de la Réunion ministérielle et aux organismes internationaux qui ont appuyé l'effort initial consenti pour mettre en place un système d'information qui servira au suivi du Plan AGRO 2015 de poursuivre cet effort en fournissant les ressources nécessaires et en coordonnant des actions afin de perfectionner le système d'information, dans la perspective de la IV^e Réunion ministérielle qui se tiendra en 2007, et d'exhorter les organismes internationaux à se joindre à cette initiative.
2. De demander au Secrétariat de la Réunion ministérielle de présenter les résultats de cette expérience, de concert avec les organismes qui ont participé à cette initiative, à l'occasion de la réunion du Groupe de travail conjoint des Sommets, à titre de contribution à la définition d'objectifs et d'indicateurs pour l'exécution des mandats des Sommets des Amériques.

RM3/AMH7-2005
31 août, 2005

ACCORD MINISTÉRIEL CONTINENTAL
**PROPOSITION MINISTÉRIELLE SUR L'AGRICULTURE ET LA
VIE RURALE PRÉSENTÉE AU IV^E SOMMET DES AMÉRIQUES**

Les ministres présents à la III^e Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques,

Vu:

L'exposé de M. Luis Alberto Rodríguez, directeur du Secrétariat des Sommets des Amériques de l'OEA;

Le consensus obtenu au sujet de la Proposition ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale présentée au IV^e Sommet des Amériques,

Considérant:

Que le dialogue et la recherche d'un consensus au sujet de la Déclaration de Mar del Plata et de son Plan d'action se poursuivront dans le cadre de la réunion du GRIC (7 au 9 septembre) et dans les réunions qui suivront;

Que nous estimons essentiel de consolider la position acquise par l'agriculture et la vie rurale dans les Sommets précédents, position qui contribuera à la mise en œuvre du Plan AGRO 2015,

Conviennent:

1. De demander au président de la Troisième Réunion ministérielle et au Secrétariat de faire parvenir au bureau du président du GRIC la Proposition ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale qui suit:

Déclaration de Mar del Plata

Un cadre global pour le développement rural et agricole qui favorise l'investissement, la création d'emplois et la prospérité rurale, comme contribution aux objectifs définis aux paragraphes 1, 2 et 3 de la présente Déclaration.

Plan d'action

Nous impulserons des politiques d'État et des stratégies globales pour l'agriculture, qui favoriseront l'ouverture commerciale agricole, les investissements dans le milieu rural propres à contribuer à son développement durable, à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie des collectivités rurales, ainsi que la production agricole dans le respect des principes de protection sanitaire et d'innocuité des aliments.

PANAMA 2003: DEUXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE

- **Avant-propos**
- **Plan d'action AGRO 2003-2015
pour l'agriculture et la vie rurale
dans le Amériques**
- **Mise en ceuvre et suivi du plan
AGRO 2003-2015**



*Les chefs d'État et de gouvernement des Amériques
appuyent la mise en oeuvre du Plan d'action
AGRO 2003-2015*

Nous nous engageons à continuer de déployer des efforts soutenus pour améliorer les conditions de vie des populations rurales en encourageant les investissements et en créant des conditions favorables à l'amélioration durable de l'agriculture afin de contribuer au développement social, à la prospérité rurale et à la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, nous appuyons la mise en oeuvre du Plan d'action Agro 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques, adopté lors de la Deuxième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale tenue à Panama en novembre 2003.

Sommet extraordinaire des Amériques, 2004
Paragraphe 43, Déclaration de Nuevo León

Deuxième Réunion ministérielle - 2003



Lors de la Deuxième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale, tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, les ministres de l'Agriculture ont adopté le ***Plan d'action AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques*** (Panama, 11-12 novembre 2003).

La démocratie et le développement économique et social sont interdépendants et s'épaulent mutuellement, étant tous deux des conditions fondamentales à la lutte contre la pauvreté et l'inégalité. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour libérer nos concitoyens des conditions déshumanisantes de la pauvreté absolue.

- *Nous nous engageons à déployer davantage d'efforts pour atteindre les objectifs en matière de développement international, notamment une réduction de 50 % de la proportion de personnes vivant dans la pauvreté absolue, et ce, d'ici l'année 2015.*
- *Nous nous engageons à promouvoir divers programmes visant l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale, ainsi que des agro-industries, ces programmes constituant une contribution essentielle à la réduction de la pauvreté et au développement intégral.*

**Troisième Sommet des Amériques, 2001
Paragraphe 19 et 20, Déclaration de Québec**

Avant-propos

Dans l'intention de promouvoir une large diffusion des accords ministériels continentaux relatifs à l'agriculture et à la vie rurale, nous avons l'honneur de mettre la présente publication à la disposition des chefs de file et des acteurs clés du secteur agricole, ainsi que des autres organisations responsables du développement de ce secteur.

Nous sommes persuadés que les accords ministériels présentés ici, d'une importance inestimable et d'une grande clairvoyance, ainsi que l'appui reçu des chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet extraordinaire des Amériques, en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action AGRO 2003-2015, contribueront de façon substantielle au renforcement du travail conjoint, à la promotion des investissements et à la mise en place d'un environnement propice au développement durable de l'agriculture et du milieu rural, à la sécurité alimentaire et à la promotion de la prospérité rurale dans les pays des Amériques.

L'exécution du Programme continental correspondant à la première période 2004-2005 du Plan susmentionné offre l'occasion de mettre en oeuvre les mandats présidentiels. Dans le cadre de la Troisième Réunion ministérielle, en 2005, conformément à la décision des ministres de l'Agriculture, ceux-ci devront adopter le Programme continental correspondant à la deuxième période 2006-2007 du Plan, à la lumière des rapports des gouvernements nationaux sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du premier Programme.

Par ailleurs, en nous appuyant sur les résultats de ces travaux, nous devons également informer les présidents et les premiers ministres au sujet de la manière dont nous nous acquittons des

mandats émanés des derniers Sommets (Québec, 2001, et Monterrey, 2004), et préparer des propositions afin que, à l'occasion du Quatrième Sommet des Amériques (Argentine, 2005), ils adoptent les décisions nécessaires pour continuer d'avancer sur la voie de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques.



Lynette M. Stanziola A.

*Ministre du Développement agricole du Panama
Présidente, Deuxième Réunion ministérielle*



Salvador Urrutia Loucel

*Ministre de l'Agriculture et
de l'Élevage d'El Salvador
Vice-président, Deuxième Réunion ministérielle*



Chelston W. D. Brathwaite

*Directeur Général
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
Secrétariat de la Réunion Ministérielle*

Le Plan d'action AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques réunit une série d'accords qui ont fait consensus au sujet des quatre composantes complémentaires suivantes:

- la **vision commune de l'agriculture et de la vie rurale à l'horizon 2015**, qui est une caractérisation de l'avenir souhaité en ce qui a trait au contexte national et international, aux territoires ruraux et aux chaînes de production et de commercialisation agricoles;
- les **objectifs stratégiques** sur lesquels seront concentrés les efforts des chefs de file de la communauté de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques;
- le **Programme continental 2003-2005**, qui constitue le premier de six programmes biennaux établissant une série d'actions stratégiques que les gouvernements s'emploieront à mettre en oeuvre, de concert avec les acteurs du secteur agroalimentaire et d'autres responsables du développement de l'agriculture et de l'amélioration de la vie rurale;
- la **mise en oeuvre et le suivi**, avec des accords portant sur l'élaboration de rapports nationaux sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme biennal, l'actualisation du programme continental correspondant à la période suivante et la définition d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis. Par ailleurs, les ministres exhortent les partenaires institutionnels du processus des Sommets à poursuivre leurs efforts afin d'appuyer la mise en oeuvre de leurs accords, et ils lancent un appel aux institutions de financement internationales et aux gouvernements coopérants pour qu'ils coordonnent leurs stratégies en fonction du programme continental.

Le Plan d'action obéit aux grands principes et objectifs énoncés dans la Déclaration ministérielle de Bâvaro. Ainsi, il s'appuie sur une **conception systémique de l'agriculture et de la vie rurale** qui englobe les territoires ruraux, les chaînes de production et de commercialisation agricoles et le contexte national et international. Cette conception systémique s'inscrit dans une perspective de développement durable qui tient compte des différences entre les pays et les régions du Continent en ce qui a trait aux dimensions productivo-commerciale, écologico-environnementale, socioculturelle et de développement humain, et politico-institutionnelle.

RM2/AMC2-2003
12 novembre, 2003

PLAN D'ACTION "AGRO 2003-2015" **POUR L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE** **DES AMÉRIQUES**

Nous, les ministres de l'Agriculture et secrétaires d'État à l'Agriculture des Amériques, réunis à Panama, République du Panama, les 11 et 12 novembre 2003, à l'occasion de la Deuxième réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, conformément aux mandats relatifs à l'agriculture et à la vie rurale dictés par les chefs d'État et de gouvernement lors du Troisième Sommet des Amériques, et afin de donner suite à la Déclaration ministérielle de Bâvaro émise à l'issue de notre Première Réunion ministérielle, tenue en 2001 en République dominicaine, adoptons le Plan d'action « AGRO 2003-2015 » pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques, ainsi que le Programme continental 2003-2005.

Dans l'élaboration du Plan, nous nous sommes appuyés sur une conception systémique de l'agriculture et de la vie rurale, qui englobe les territoires ruraux, les chaînes de production et de commercialisation agricoles et le contexte national et international, dans une perspective de développement durable qui tient compte des différences entre les pays et les régions de l'hémisphère au niveau des dimensions productivocommerciale, écologico-environnementale, socio-culturelle et de développement humain, et politico-institutionnelle.

1. La vision commune à l'horizon 2015

Si nous nous situons en 2015, nous observons une agriculture et une vie rurale qui présentent les caractéristiques suivantes:

Contexte national et international

1. Les politiques macro-économiques facilitent la gestion efficace d'un développement agricole qui favorise l'amélioration de la vie rurale et un meilleur accès à des services efficaces, à de nouvelles

techniques appropriées, à une meilleure infrastructure, à des systèmes d'information conviviaux et à des marchés transparents.

2. Le commerce des produits agricoles prend place dans un cadre international sensiblement moins faussé par les subventions et les barrières qui réduisent l'accès aux marchés.
3. L'agriculture est reconnue comme un élément clé des systèmes de santé et de sécurité alimentaire, qui revêt une importance stratégique pour le développement.

Territoires ruraux

4. L'économie rurale englobe des dynamiques agricoles et non agricoles fondées sur une action coordonnée des secteurs public et privé. Elle compte des organisations, des institutions et des entreprises dotées d'une capacité d'innovation. Elle bénéficie de services d'appui efficaces et d'un meilleur accès à la technologie pour la production et la commercialisation. Elle génère des biens et services avec des niveaux de production et de productivité conformes aux marchés nationaux et mondiaux.
5. L'agriculture est pratiquée avec des méthodes et technologies respectueuses de l'environnement qui contribuent à une gestion durable des ressources naturelles.
6. La pauvreté rurale a été considérablement réduite, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement. La qualité de vie des habitants des collectivités rurales s'est améliorée, et il en est de même des niveaux et des possibilités d'emploi.
7. Les différents groupes sociaux et productifs du secteur rural disposent d'espaces démocratiques pour la réflexion et la concertation, ainsi que de mécanismes qui favorisent leur pleine participation à la définition et à l'exécution d'actions visant à améliorer les conditions de vie en milieu rural.

Chaînes de production et de commercialisation agricoles

8. L'agriculture est constituée de chaînes de production et de commercialisation dans lesquelles chaque maillon apporte une valeur

ajoutée. Les diverses parties prenantes disposent de mécanismes leur permettant de dialoguer au sujet de divers aspects de la répartition des avantages globaux.

9. L'agriculture fournit des produits sûrs, sains et de haute qualité, et bénéficie de services d'appui efficaces et compétitifs.
10. Les chaînes de production et de commercialisation agricoles mettent en oeuvre des systèmes et des technologies qui préviennent et atténuent les effets des catastrophes naturelles et des crises sanitaires et phytosanitaires.
11. Les chaînes de production et de commercialisation agricoles sont dotées de systèmes d'information qui dynamisent les connaissances et les processus d'apprentissage et qui, ce faisant, facilitent la gestion des risques liés à l'agriculture et contribuent à la mise en oeuvre de systèmes efficaces pour assurer la sécurité alimentaire.

2. Les objectifs stratégiques

Afin de concrétiser la Vision commune à l'horizon 2015, et pour orienter les efforts des chefs de file de la communauté de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques, nous réaffirmons nos engagements, énoncés dans la Déclaration ministérielle de Bávaro, à l'égard des objectifs stratégiques que sont la **prospérité rurale, la sécurité alimentaire, le positionnement international et l'intégration régionale de l'agriculture, la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments et le développement durable de l'agriculture et du milieu rural.**

3. Le Programme continental: Chapitre 2003-2005

Pour progresser vers la prospérité rurale, la sécurité alimentaire et le développement durable de l'agriculture et du milieu rural, nous nous engageons, conformément au mandat dicté par les chefs d'État

*et degouvernement lors du Troisième Sommet des Amériques (Plan d'action - section 10 - mandat no 1), à promouvoir; de concert avec les intervenants du secteur agricole et d'autres organisations liées au développement de l'agriculture et de la vie rurale, les **actions stratégiques** suivantes:*

Contexte national et international

Dimension productivo-commerciale

1. Appuyer une réforme effective et tangible de l'agriculture grâce au renforcement des normes multilatérales qui régissent le commerce des produits agricoles, conformément aux accords de Doha, notamment en améliorant substantiellement l'accès aux marchés; en réduisant, dans la perspective d'une élimination, toutes les formes desubventions à l'exportation, et en réduisant sensiblement les aides internes qui ont pour résultat de fausser le commerce. Soutenir la création de zones de libre-échange dans le Continent et au sein d'autres forums régionaux ou sous-régionaux. Apporter un soutien et participer aux initiatives de renforcement des capacités et d'assistance technique qui contribuent à l'atteinte de ces objectifs.
2. Accorder une haute priorité aux politiques régionales en matière de santé animale, de protection phytosanitaire et d'innocuité et de qualité des aliments, en renforçant les systèmes nationaux et régionaux et en réaffirmant les engagements pris avec les organisations compétentes reconnues par l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC et avec les organisations internationales pertinentes (Codex Alimentarius, Office international des épizooties (OIE), Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)) et les organisations régionales pertinentes.
3. Favoriser l'établissement de conditions économiques et sociaux propices à l'expansion des entreprises agroalimentaires, à la création d'emplois, à l'intégration des chaînes de production et de commercialisation agricoles et à leur participation au marché mondial.

4. Promouvoir les micro, petites et moyennes entreprises rurales, les coopératives et les groupes communautaires oeuvrant dans les secteurs de la production agricole, de l'industrie agroalimentaire et des services ruraux.
5. Promouvoir le coopératisme en tant qu'instrument pour améliorer l'organisation de la production et de la commercialisation, ainsi que pour accroître le revenu en milieu rural.
6. Appuyer des programmes qui favorisent les investissements privés internes et externes dans le milieu rural, et encourager l'adoption de mesures légales qui apportent une sécurité aux investisseurs.
7. Promouvoir l'établissement de priorités et la revitalisation des capacités de recherche, en favorisant la coordination entre les agriculteurs, les centres de recherche et les services agricoles, et faciliter l'accès à des technologies innovatrices, adaptables et pratiques, en liaison directe avec les systèmes de production, de transformation et de commercialisation.
8. Faciliter l'accès aux nouvelles technologies afin d'améliorer la productivité et établir un mécanisme continental pour améliorer la compréhension des aspects scientifiques et des aspects relatifs à l'innocuité des produits de la biotechnologie, y compris la création de bases de données. Envisager le développement de la biotechnologie et son utilisation dans l'agriculture avec une vision stratégique qui s'inscrit dans la durée.
9. Appuyer les mesures visant la mise en conformité avec les normes internationales de protection sanitaire agricole.

Dimension écologico-environnementale

10. Promouvoir l'agriculture organique, ainsi que la réglementation pour la production, la surveillance, le contrôle et la certification de la qualité, et le commerce des produits organiques.
11. Collaborer avec les autorités nationales pertinentes pour mettre à jour les règlements environnementaux relatifs à l'agriculture et pour renforcer la coordination entre le secteur public et le secteur

privé en ce qui a trait à la gestion environnementale.

12. Encourager la participation active des chefs de file du secteur agricole et de la communauté rurale aux pourparlers nationaux au sujet des négociations internationales relatives à l'environnement et au développement durable.
13. Encourager la mise en place d'un réseau pancontinental spécialisé dans l'alerte rapide et la surveillance agrométéorologique pour la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles, par l'entremise d'institutions publiques et privées du Continent.

Dimension socio-culturelle et humaine

14. Promouvoir des programmes de développement rural axés sur l'équité hommes-femmes, en tenant compte de l'aspect multiculturel, le cas échéant, et en ciblant différents groupes d'âge afin d'améliorer les conditions de vie de la population rurale.
15. Promouvoir la formation agricole et rurale et recommander aux autorités compétentes qu'elles procèdent à l'évaluation et à l'homologation des programmes d'enseignement agricole.

Dimension politico-institutionnelle

16. Renforcer les mécanismes de coopération entre les pays dans les domaines de l'assistance technique, des connaissances, de l'information et des expériences qui contribuent à la modernisation de l'agriculture et de la vie rurale.
17. Fournir des occasions supplémentaires de coopération avec des parties prenantes oeuvrant dans les secteurs agricoles et non agricoles et avec la société civile, et veiller à ce que les institutions agricoles disposent des capacités nécessaires pour atteindre ces objectifs.
18. Renforcer les interactions régionales et continentales entre les divers ministères de l'Agriculture et secrétariats à l'Agriculture, entre les organismes internationaux, et entre les ministères et secrétariats et ces organismes.

Territoires ruraux

Dimension productivo-commerciale

19. Favoriser l'établissement de conditions qui stimulent, dans le milieu rural, l'implantation d'entreprises compétitives et l'accroissement des investissements au bénéfice des populations rurales.
20. Promouvoir des systèmes innovateurs de services financiers et non financiers et de gestion des risques pour le milieu rural.
21. Promouvoir la sécurité alimentaire en favorisant l'accroissement de la productivité, l'amélioration de l'accès au marché grâce à une meilleure distribution et une plus grande production d'aliments sains et nutritifs, et la production et la consommation de produits autochtones qui offrent de plus grands avantages comparatifs, compte tenu des aspects sociaux et économiques de ces activités.
22. Améliorer la connectivité en milieu rural ainsi que l'accès à l'information grâce à l'établissement de systèmes de réseaux d'information entre les collectivités.
23. Favoriser une coordination accrue entre les producteurs, les centres de recherche et les services agricoles publics et privés afin d'établir des priorités et de mettre en œuvre des initiatives dans les domaines de la recherche et du transfert de technologie.

Dimension écologico-environnementale

24. Accroître la compréhension des impacts environnementaux des systèmes agricoles classiques et des technologies de production appropriées aux systèmes agro-écologiques.
25. Promouvoir l'accès aux pratiques agricoles, sylvicoles et halieutiques écologiquement durables, ainsi que l'adoption de ces pratiques, notamment en ce qui a trait aux solutions agroécologiques et organiques.

26. Favoriser une meilleure compréhension et faciliter la concertation et le travail en vue d'arriver à des consensus à l'échelle du Continent, en ce qui a trait aux liens entre les questions concernant la biodiversité et l'agriculture, dans le cadre des accords nationaux et internationaux.
27. Renforcer les capacités nationales et locales en rapport avec l'atténuation des catastrophes naturelles.
28. Promouvoir l'agriculture durable avec une vision agro-écologique élargie et innovatrice fondée sur l'aménagement des territoires ruraux, la diversification de la production agricole et l'utilisation à des fins non alimentaires des produits agricoles.
29. Encourager le dialogue et collaborer avec d'autres secteurs liés à la vie rurale afin de mettre en place des activités qui lient l'agriculture avec d'autres activités non agricoles, telles que l'agrotourisme, l'écotourisme et les services environnementaux.

Dimension socio-culturelle et humaine

30. Favoriser l'interaction et la coordination entre les secteurs public et privé, afin de renforcer les capacités nationales dans les domaines de l'action stratégique, du dialogue et de la négociation.
31. Améliorer le système d'enseignement agricole et promouvoir l'amélioration de l'enseignement offert à la population rurale.
32. Promouvoir des mesures appropriées de protection sociale pour les familles rurales économiquement vulnérables.
33. Favoriser la participation de la population rurale et tenir compte de sa diversité culturelle dans la conception et la mise en oeuvre des stratégies de développement rural.
34. Promouvoir des politiques qui facilitent l'accès aux ressources telles que la terre, le crédit, l'information sur les marchés et autres services.

Dimension politico-institutionnelle

35. Appuyer la participation des collectivités rurales aux décisions qui ont une incidence sur leur vie et sur leur environnement, notamment dans le but de renforcer leurs capacités, leur sens du leadership et leur aptitude à participer à des programmes gouvernementaux.

Chaînes de production et de commercialisation agricoles*Dimension productivo-commerciale*

36. Promouvoir le renforcement de la coordination des chaînes de production et de commercialisation agricoles ainsi que l'expansion de l'infrastructure qui facilite le développement.
37. Promouvoir des programmes de recherche, de développement et de commercialisation pour les produits qui utilisent une matière première nationale et qui apportent une valeur ajoutée.

Dimension écologico-environnementale

38. Promouvoir la gestion de l'environnement dans les différents maillons des chaînes de production et de commercialisation agricoles.

Dimension socio-culturelle et humaine

39. Promouvoir le renforcement des capacités entrepreneuriales au sein des différents groupes sociaux et culturels de la collectivité rurale.

Dimension politico-institutionnelle

40. Favoriser la mise en place de cadres institutionnels qui facilitent la concertation et la négociation entre tous les intervenants des chaînes de production et de commercialisation agricoles.

4. Mise en oeuvre et suivi

Le Plan d'action « AGRO 2003-2015 » traduit l'intention des pays membres de travailler à la concrétisation de la vision commune, étant entendu que les gouvernements nationaux sont les principaux responsables de la mise en oeuvre du programme commun et que ce sont eux qui exécuteront le Plan d'action à la lumière de leurs engagements internationaux et des accords internationaux auxquels ils sont partie.

1. Le Programme continental 2003-2005 constitue le premier de six programmes biennaux qui assureront la mise en oeuvre du Plan d'action «AGRO 2003-2015». Les gouvernements nationaux prépareront des rapports sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de chaque programme biennal, lesquels seront présentés à la Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale qui se tiendra à la fin de chaque période. Ces rapports seront utilisés pour actualiser le programme correspondant à la période suivante.
2. Nous reconnaissons les efforts déployés par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), pour appuyer ce processus. Nous exhortons ces institutions à poursuivre dans cette voie et nous réitérons l'appel que nous avons lancé, au paragraphe 20 de la Déclaration ministérielle de Bávaro, aux autres institutions associées au processus des Sommets des Amériques, aux institutions de financement internationales — Banque interaméricaine de développement (BID), Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), Banque de développement des Caraïbes (BDC), Société andine de développement (SAD) et Banque mondiale — et aux gouvernements coopérants pour qu'ils se joignent à cet effort et qu'ils coordonnent leurs stratégies en fonction de la mise en oeuvre du programme commun du Plan d'action « AGRO 2003-2015».
3. Enfin, nous chargeons nos déléguées et délégués de définir des indicateurs et des instruments de mesure appropriés pour suivre la mise en oeuvre de ce Plan d'action.

*Signé à Panama, République du Panama,
le douze novembre deux mille trois.*

Antigua-et-Barbuda
Winston D. Burleigh



Argentine
Miguel Santiago Campos



Bahamas
V. Alfred Gray



Barbade
Erskine Griffith



Belize
Servulo Baeza



Bolivie
Diego Montenegro Emst



Brésil
Edilson Guimarães



Canada
David Adam



Chili
Jaime Campos Quiroga



Colombie
Carlos Gustavo Cano



Costa Rica
Rodolfo Coto Pacheco



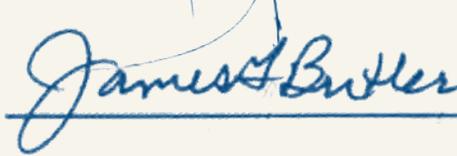
Dominique
Vince Henderson



Équateur
Sergio Seminario



El Salvador
Salvador E. Urrutia Loucel



États-Unis d'Amérique
James G. Butler



Grenade
Malachy Dottin



Guatemala
Carlos Sett Oliva



Guyana
Satyadeow Sawh



Haïti
Sébastien Hilaire

Honduras
German Pérez D'estephen

Jamaïque
Roger Clarke

Mexique
Victor Manuel Villalobos
Arámbula

Nicaragua
José Augusto Navarro Flores

Paraguay
Antonio Ibáñez Aquino

Pérou
Francisco González García

République Dominicaine
Eligio Jáquez

Sainte-Lucie
Calixte George

Saint-Kitts-et-Nevis
Cedric Roy Liburd



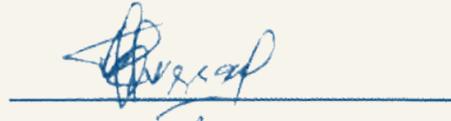
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Philmore Isaacs



Suriname
Gerrit Arno Breinburg



Trinité-et-Tobago
Trevor W. Murray



Uruguay
Martín Aguirrezabala



Venezuela
Héctor Garzón





Lynette M. Stanziola

*Ministre du Développement Agricole de la République du Panama
Présidente de la Deuxième Réunion Ministérielle
sur l'Agriculture et la Vie Rurale*

Témoins d'honneur



Mireya Moscoso

Présidente de la République du Panama



Harmodio Arias

Ministre des Affaires étrangères du Panama



Chelston W. D. Brathwaite

*Directeur Général
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture*

RM2/AMC3-2003
13 novembre, 2003

ACCORD MINISTÉRIEL CONTINENTAL
MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU
PLAN D'ACTION AGRO 2003-2015

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

Considérant:

Que, à travers le processus des Sommets des Amériques et des accords ministériels qui mettent en application les décisions des Chefs d'État et de gouvernement, on construit actuellement une nouvelle architecture institutionnelle afin de concrétiser : i) la croissance économique dans l'équité; ii) le développement social et iii) la gouvernance démocratique;

Que la IIe Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale, dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, a permis de parvenir à une compréhension commune de questions stratégiques pour l'agriculture et la vie rurale;

Que, dans ce contexte, le Plan d'action AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques (Plan AGRO 2003-2015), principal résultat de la IIe Réunion ministérielle, constitue le programme commun qu'utiliseront nos pays pour l'élaboration des plans d'action nationaux et régionaux;

Que le Forum continental des délégués ministériels de l'agriculture (le Groupe de travail sur la mise en oeuvre des initiatives des Sommets des Amériques dans le domaine de l'agriculture, GRICA) joue un rôle de premier plan dans le processus d'analyse, de discussion et d'établissement d'un consensus entre les pays du Continent en préparation de ce Plan d'action;

Que l'IICA, en sa qualité de partenaire institutionnel du processus des Sommets, apporte son soutien à ses États membres pour la mise en oeuvre des mandats impartis par les chefs d'État et de gouvernement et assure la liaison avec les mécanismes de suivi du processus des Sommets des Amériques et que, en outre, en sa qualité de secrétariat de la réunion ministérielle, il prête son appui au GRICA et aux réunions ministérielles sur l'agriculture et la vie rurale;

Que, à la session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (BID), qui s'est tenue en l'an 2000 à La Nouvelle-Orléans (États-Unis d'Amérique) et à laquelle ont assisté les ministres de l'Agriculture du Continent, nous avons demandé la création du Groupe inter-organismes pour le développement rural, en tant que réseau continental, chargé de compléter les actions des institutions qui le composent et de mettre en oeuvre, en particulier, des projets conjoints de formation, d'assistance technique et d'investissement, aux niveaux national et régional, ainsi que des projets conjoints de création et de diffusion d'informations pertinentes pour le développement des économies rurales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes;

Que les ministres de l'Agriculture participent à quatre forums sur l'agriculture et la vie rurale, soit : la Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, le Conseil interaméricain de l'agriculture, la Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la FAO et la Réunion ibéro-américaine des ministres de l'Agriculture,

Décide:

1. De recommander à l'IICA de continuer à appuyer les ministres de l'Agriculture pour la mise en oeuvre du Plan AGRO 2003-2015.
2. De demander aux délégués ministériels et à leur forum continental (GRICA) de présenter à la Troisième Réunion ministérielle, avec le concours du Secrétariat de la réunion ministérielle, un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du Programme continental 2003- 2005 du Plan d'action 2003-2015 ainsi qu'une proposition de mise à jour de ce programme.
3. De demander au Groupe inter-organismes pour le développement rural, formé par la Banque Mondiale, la BID, la CEPALC, la FAO, le FIDA, la GTZ, l'IICA et l'AID des États-Unis, de formuler un projet de programme inter-organismes visant à harmoniser la coopération internationale et les actions établies dans le programme continental du Plan AGRO 2003-2015.
4. D'adopter le Plan d'action AGRO 2003-2015 afin qu'il devienne le programme commun qui guidera l'action concertée et solidaire des nations du Continent dans les quatre forums ministériels, en ce qui a trait à l'appui offert aux actions visant à transformer l'agriculture et à améliorer la vie rurale.

BÁVARO 2001: PREMIÈRE RÉUNION MINISTÉRIELLE

- **Déclaration de Bávoro pour
l'amélioration de l'agriculture et de
la vie rurale dans les Amériques**

Nos Gouvernements:

Reconnaissant l'importance fondamentale de l'agriculture comme mode de vie pour des millions de familles rurales de l'hémisphère, ainsi que le rôle qu'il joue dans la création de la prospérité en tant que secteur stratégique de notre système socioéconomique, et prenant note de l'importance de développer son potentiel d'une manière qui soit compatible avec le développement durable et qui assurerait une attention et un traitement adéquats pour le secteur rural:

- *Promouvoir un dialogue qui inclut les ministres gouvernementaux, les parlementaires et la société civile, en particulier les organisations liées aux régions rurales, ainsi que les communautés scientifiques et universitaires, ayant pour objectif de promouvoir des stratégies nationales à moyen et à long terme, en vue de favoriser l'amélioration durable de l'agriculture et de la vie rurale;*
- *Charger les ministres de l'Agriculture, et en collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), de promouvoir une action conjointe par tous les acteurs du secteur agricole, pour travailler à l'amélioration de la vie agricole et rurale qui permet la mise en oeuvre des Plans d'action des Sommets des Amériques;*

**Troisième Sommet des Amériques, 2001
Section 10, Plan d'action**

Première Réunion Ministérielle - 2001



Lors de la Première Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, les ministres de l'Agriculture ont adopté la ***Déclaration Ministérielle de Bávaro pour l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques***. (République dominicaine, 26-27 novembre 2001).

Dans la Déclaration de Bâvaro, les ministres de l'Agriculture se sont engagés à s'acquitter du mandat émané du Troisième Sommet des Amériques et à promouvoir une action conjointe de tous les intervenants du secteur agricole en vue d'améliorer l'agriculture et la vie rurale.

Parmi les aspects jugés essentiels, les ministres de l'Agriculture ont souligné plus particulièrement la nécessité de faire des progrès importants dans les domaines suivants :

- **développement durable de l'agriculture et du milieu rural;**
- **sécurité alimentaire;**
- **réduction de la pauvreté en milieu rural.**

À cette fin, ils ont proposé dix types d'actions stratégiques:

- i. intensification de la libéralisation du commerce agricole;
- ii. renforcement du dialogue et concertation de stratégies;
- iii. mise en place d'un cadre institutionnel propice au développement durable de l'agriculture et du milieu rural;
- iv. appui aux organisations et collectivités rurales pour le renforcement de leurs capacités;
- v. élimination des biais anti-agriculture dans les politiques et reconnaissance dans ces politiques de la large contribution de l'agriculture au bien-être de la société;
- vi. développement de l'agriculture respectueuse de l'environnement;
- vii. prévention et atténuation des catastrophes naturelles et des urgences sanitaires et phytosanitaires;
- viii. accroissement des investissements dans la constitution du capital humain;
- ix. réduction des fossés aux chapitres des connaissances, de l'information et des technologies;
- x. modernisation de l'agriculture et renforcement des services d'appui à la production et au commerce agroalimentaires.

Ils ont également exhorté les institutions internationales de coopération et de financement pour le développement ainsi que les gouvernements coopérants à coordonner leurs stratégies d'appui et à harmoniser leurs efforts de coopération technique et financière en vue de la mise en oeuvre de la Déclaration.

DÉCLARATION DE BAVARO POUR L'AMÉLIORATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA VIE RURALE DANS LES AMÉRIQUES

1. Nous, les ministres de l'agriculture des pays des Amériques, réunis à Bavaro, en République dominicaine, au sein du Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA), réaffirmons notre ferme engagement de nous acquitter du mandat émané du Troisième Sommet des Amériques et de promouvoir une action conjointe de tous les intervenants de l'ensemble du secteur agricole en vue d'améliorer l'agriculture et la vie rurale.

Conscients:

2. Qu'a été renouvelé l'engagement en faveur de l'intégration hémisphérique, du bien-être économique, de la sécurité de nos peuples, du renforcement de la démocratie, de la création de la prospérité, de la protection de l'environnement et du développement du potentiel humain, et qu'a été reconnue la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire, et son importance stratégique comme mode de vie pour des millions de familles rurales de l'hémisphère.
3. Que, à la suite de consultations avec d'autres chefs de file des diverses communautés du secteur de l'agriculture et de la vie rurale de nos pays, nous avons réussi à forger des consensus nationaux et un esprit de collaboration et d'appui au sujet de la nécessité de mettre en oeuvre des stratégies à moyen et à long terme en vue de l'amélioration durable de l'agriculture et de la vie rurale;

Nous considérons indispensable :

4. D'avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de libéralisation du commerce des produits agricoles et de l'élimination des subventions et des pratiques commerciales déloyales dans les négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et celles d'autres forums hémisphériques et sous-régionaux, et de favoriser la création de zones de libre-échange dans les Amériques et la conclusion d'accords d'intégration dans les Amériques.

5. D'accorder une haute priorité aux politiques nationales relatives à la sécurité alimentaire et à l'innocuité et à la qualité des aliments.
6. De créer et de renforcer des espaces institutionnels de dialogue entre les différents paliers de gouvernement, les associations d'entreprises et de producteurs, et la société civile en vue de concevoir des stratégies et d'obtenir des engagements concernant la gestion de l'agriculture et le développement rural, fondés sur la transparence et sur la responsabilité.
7. De rénover les cadres institutionnels nationaux et internationaux afin qu'ils contribuent à un développement durable de l'agriculture et du milieu rural, basé sur les objectifs d'une compétitivité accrue, de justice sociale, de la gestion soutenable du développement des ressources naturelles et d'une gestion démocratique avisée.
8. De renforcer et de mettre en place des mécanismes institutionnels, visant à appuyer les institutions de la société civile et les collectivités rurales dans leurs efforts orientés vers l'amélioration de leurs capacités et de leurs conditions de vie, car ces collectivités constituent l'un des piliers des principes démocratiques et de l'harmonie sociale.
9. De concevoir et d'appliquer des politiques macro-économiques qui éliminent les préjugés contre l'agriculture, et qui reconnaissent l'importance accrue de la contribution de l'agriculture et la nécessité d'améliorer la qualité de la vie en milieu rural.
10. D'impulser des processus de transformation et de modernisation de l'agriculture qui se traduisent par un accroissement de la production, de la productivité et de la rentabilité, et par une amélioration de la compétitivité sur les marchés mondiaux, et qui soient plus particulièrement axés sur la création et la revitalisation des petites et moyennes unités de production et sur l'intégration des chaînes agroalimentaires.
11. De faire en sorte que l'agriculture donne lieu à une croissance économique équitable et qu'elle fournisse des options de remplacement des cultures illicites, en évitant la dégradation

des ressources naturelles et en créant des possibilités d'emploi pour les groupes vulnérables, conformément aux diverses législations nationales.

12. De refermer la brèche du savoir dans et entre les pays des Amériques au chapitre de l'information et de la technologie, afin d'améliorer la compétitivité et un développement économique plus équitable.
13. D'adopter des stratégies, des politiques et des programmes en vue de réduire l'ampleur croissante de la pauvreté rurale qui, en plus de nuire aux conditions de vie de ceux qui en souffrent, contribue à la dégradation des ressources naturelles, suscite la violence, encourage la production et la commercialisation de cultures illicites, crée de l'insécurité dans les droits fonciers, et affaiblit la gouvernance démocratique.
14. De réduire les effets adverses des phénomènes naturels et des facteurs externes, par le biais de politiques de prévention et d'atténuation des catastrophes naturelles ainsi que de politiques d'urgence en matière de protection sanitaire et phytosanitaire, et moyennant la mise en oeuvre de programmes de soutien axés sur le partenariat, de conditions spéciales pour l'investissement, le commerce, l'assistance technique et d'autres formes d'appui, principalement à l'endroit des petites économies.
15. De mettre en oeuvre des stratégies et des programmes différenciés qui augmentent les possibilités de développement de l'agriculture grâce à des investissements accrus dans la formation du capital humain, plus particulièrement au sein des groupes vulnérables.
16. De redoubler d'efforts pour mettre en place des pratiques agropastorales respectueuses de l'environnement avec des mécanismes d'incitation économique qui n'entraînent pas de distorsion du marché.
17. De renforcer et d'élargir les services de soutien à la production et au commerce des produits agroalimentaires, plus particulièrement en ce qui concerne le financement rural, la protection sanitaire agropastorale, l'innovation technologique et le transfert de

technologies, moyennant l'adoption et la mise en oeuvre de politiques, de stratégies et de programmes d'action qui contribuent à garantir les investissements visant la production agropastorale et agro-industrielle.

En conséquence, conformément au mandat que nous ont confié les chefs d'État et de gouvernement dans leurs efforts pour lutter contre la pauvreté, créer une plus grande prospérité, accroître les possibilités économiques, promouvoir la justice sociale et développer le potentiel humain,

Nous nous engageons à:

18. Diriger et faciliter le processus de mise en oeuvre de la présente Déclaration et forger un consensus au sujet des orientations stratégiques pour un programme concerté, orientations sur lesquelles nos pays se fonderont pour établir de futurs plans d'action nationaux et régionaux.
19. Adopter des politiques, stratégies et programmes d'action qui favorisent le développement harmonieux et équitable, ainsi que l'amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales, ce qui contribuera à freiner l'exode rural.
20. Exhorter les institutions associées au processus des Sommets interaméricains, les institutions internationales de financement et les gouvernements coopérants à coordonner leurs stratégies et d'appuyer les actions en vue d'améliorer l'agriculture et la vie rurale.

Nous lançons par ailleurs un appel aux organismes internationaux de coopération qui ont constitué le Groupe inter-organismes pour le développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes afin qu'ils harmonisent leurs efforts de coopération technique et financière, à l'appui de la présente Déclaration et des futurs plans d'action nationaux et régionaux qui s'en inspireront.

*Émise à Bavaro, Province d'Altagracia,
République Dominicaine, le vingt-sept novembre deux mille un.*

Antigua-et-Barbuda
Vere C. Bird Jr.

A highly stylized, cursive handwritten signature in blue ink, written on a set of three horizontal lines. The signature is very fluid and difficult to decipher.

Argentine
Marcelo Regúnaga

A handwritten signature in blue ink, written on a set of three horizontal lines. The signature is cursive and somewhat stylized.

Bahamas
Valerie Outten

A handwritten signature in blue ink, written on a set of three horizontal lines. The signature is cursive and appears to read 'Valerie Outten'.

Barbade
Antony P. Wood

A handwritten signature in blue ink, written on a set of three horizontal lines. The signature is cursive and appears to read 'Antony P. Wood'.

Belize
Daniel Silva

A handwritten signature in blue ink, written on a set of three horizontal lines. The signature is cursive and appears to read 'Daniel Silva'.

Bolivie
Jorge Monje

A handwritten signature in blue ink, written on a set of three horizontal lines. The signature is cursive and appears to read 'Jorge Monje'.

Brésil
Marcus Vinicius Pratini
de Moraes

A handwritten signature in blue ink, written on a set of three horizontal lines. The signature is cursive and appears to read 'Marcus Vinicius Pratini de Moraes'.

Canada
David Kilgour

Chili
Jaime Campos Quiroga

Colombie
Rodrigo Villalba Mosquera

Costa Rica
Alfredo Robert Polini

Dominique
Vince Henderson

El Salvador
Armando Servellón

Équateur
Galo Plaza Pallares

États-Unis d'Amérique
Thomas Hunt Shipman

Grenade
Claris Charles

Guatemala
Jorge Rolando Escoto
Marroquín



Guyana
Navin Chandarpal



Haïti
Sébastien Hilaire



Honduras
Guillermo Alvarado Downing



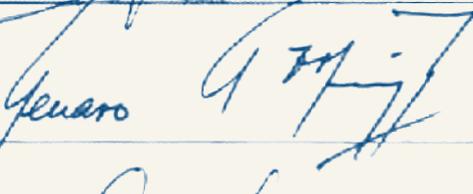
Jamaïque
Roger Clarke



Mexique
Javier Usabiaga



Nicaragua
Genaro A. Muñiz Bermúdez



Panama
Pedro Adán Gordón S.



Paraguay
Carmelo Peralta



Pérou
Alvaro Quijandría



Sainte-Lucie
Eustace Vitalis



Saint-Kitts-et-Nevis
Rafael Adonis Archibald



Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Simeon Greene



Suriname
Geetapersad Gangaram
Panday



Trinité-et-Tobago
Swalley Mohammed



Uruguay
Gonzalo E. González



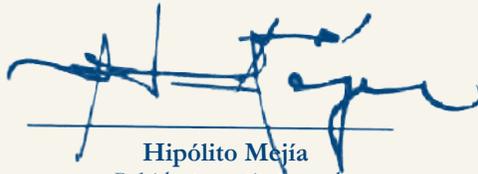
Venezuela
Efrén Andrade



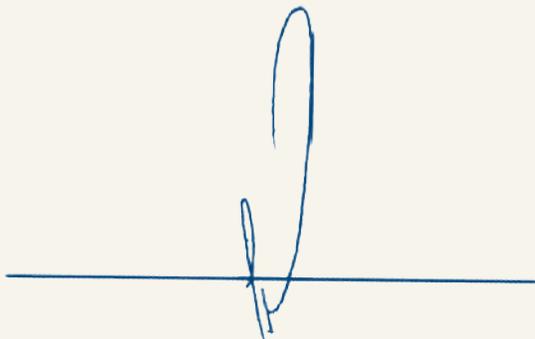


Eligio Jáquez
*Secrétaire d'État à l'agriculture de la République dominicaine et
Président de la Onzième réunion ordinaire
du Conseil interaméricain de l'agriculture*

Témoins d'honneur



Hipólito Mejía
*Président constitutionnel
de la République Dominicaine*



Carlos E. Aquino
*Directeur général
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture*

PARTIE 2

**LE PROCESSUS MINISTÉRIEL
« AGRICULTURE ET VIE
RURALE DANS LES AMÉRIQUES »**

Tout au long du processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques », lancé en 2001 en réponse aux mandats émanés du Troisième Sommet des Amériques, les ministres ont défini des lignes d'action d'une grande importance pour l'agriculture et la vie rurale, lesquelles sont consignées dans les Accords Ministériels Continentaux (AMC) adoptés lors des réunions ministérielles tenues en 2001, 2003, 2005, 2007 et 2009, dont les versions intégrales figurent dans le présent document.

Cette deuxième partie de la publication contient des renseignements destinés à contribuer à la compréhension du, la genèse et l'évolution de ce processus, ses réunions et ses résultats.

Sont abordés, entre autres aspects, le cadre politique qui a revalorisé l'agriculture et la vie rurale dans le continent, le processus ministériel qui a été lancé sur cette base et les raisons pour lesquelles ledit processus est fondamental pour qu'un pas supplémentaire puisse être fait dans la consolidation du positionnement de l'agriculture et de la vie rurale. Des suggestions sont offertes également pour avancer dans la tâche inachevée qui consiste à faire en sorte que les AMC soient pleinement pris en compte dans les programmes de développement des pays et des organisations qui appuient ces pays dans la mise en œuvre de leurs stratégies.

En guise de conclusion, le document fait valoir que, pour faire ce pas supplémentaire, il faut mettre en place un leadership renouvelé prêt à impulser la création de mécanismes qui aident les groupes d'intérêt de l'agriculture et de la vie rurale à « travailler ensemble » à la construction d'un système institutionnel renouvelé dans les pays des Amériques.

Les AMC et leur contexte

Au cours de la dernière décennie, on a assisté à un renforcement des processus mondiaux et continentaux de dialogue, de prise de décisions consensuelle et d'engagement au sujet d'enjeux stratégiques en vue de bâtir, au XXI^e siècle, un monde plus juste, plus sûr, plus prospère et plus équitable. Parmi les résultats importants, actuellement en vigueur, de ces processus, nous pouvons citer les Objectifs du Millénaire pour le développement et leurs cibles pour 2015, ainsi que les mandats et engagements émanés du processus des Sommets des Amériques,

lesquels ont des répercussions importantes pour l'agriculture et les collectivités rurales.

En particulier, les mandats et engagements émanés du Troisième Sommet des Amériques (Québec 2001) au sujet de l'agriculture et de la vie rurale ont conduit aux résultats suivants :

- ils ont revalorisé l'agriculture et la vie rurale, en attestant leur importance pour le développement intégré des pays;
- ils ont conféré aux ministres de l'Agriculture un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des mandats du processus des Sommets;
- ils ont donné naissance au processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » et à ses réunions, comme instruments pour dynamiser le processus des Sommets;
- ils ont fait de l'IICA un partenaire institutionnel dans toutes les étapes de ce processus, aux côtés de l'OEА, de l'OPS, de la BID, de la CEPAL et de la Banque mondiale.

Ainsi, dans le cadre du processus des Sommets et grâce à l'instauration d'un processus ministériel continu, de grande envergure, participatif et transparent, les ministres de l'Agriculture et leurs délégués ont entrepris de dialoguer et de forger un consensus au sujet des AMC adoptés lors des réunions ministérielles « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » tenues dans le cadre du processus des Sommets des Amériques à Báváro (2001), Panama (2003), Guayaquil (2005), Guatemala (2007) et Jamaïque (2009).

Qu'est-ce que le processus des Sommets des Amériques?

Ce processus, conduit sous la houlette des chefs d'État et de gouvernement des Amériques, avec l'appui des ministres des Affaires étrangères et des coordonnateurs nationaux des Sommets, vise à faire progresser l'édification et l'exécution d'un programme interaméricain de développement des Amériques. Ce programme comprend des engagements, des mandats et des actions concrètes au sujet d'enjeux stratégiques pour le développement intégré et durable des pays. L'agriculture et la vie rurale faisaient partie des enjeux stratégiques que les mandataires avaient inscrits à l'ordre du

jour du Troisième Sommet des Amériques, en raison de leur importance fondamentale pour la réalisation de ce développement.

Il y a eu quatre Sommets ordinaires (Miami 1994, Santiago 1998, Québec 2001, Mar del Plata 2005 et Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, 2009) et deux Sommets extraordinaires (Santa Cruz de la Sierra 1996 et Monterrey 2004). La continuité du processus est assurée par deux mécanismes qui sont à l'œuvre pendant la période comprise entre les rencontres : i) le Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC), forum continental qui réunit les ministres des Affaires étrangères une fois par an et les coordonnateurs nationaux des Sommets plusieurs fois par an pour effectuer le suivi des mandats adoptés et proposer les textes des nouveaux mandats; ii) les réunions ministérielles, au cours desquelles les ministres se donnent pour tâche d'orienter la mise en œuvre de ces mandats au moyen d'accords ministériels spécifiques, d'assurer le suivi de ces mandats et de suggérer de nouveaux mandats.

Vient s'ajouter à ces deux mécanismes le Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTCC), qui est le forum continental des organismes internationaux qui agissent en tant que partenaires institutionnels dans toutes les étapes du processus des Sommets.

Quel a été le point de départ du processus de revalorisation de l'agriculture et de la vie rurale?

Lors du Premier Sommet des Amériques (Miami 1994), l'agriculture et la vie rurale ne faisaient pas partie des enjeux stratégiques du développement intégré des pays. Préoccupés par les répercussions possibles de cette omission, les ministres de l'Agriculture ont estimé qu'il était souhaitable que les deux secteurs soient inclus dans les priorités du forum politique de plus haut niveau des Amériques.

Avec l'appui de l'IICA, les ministres ont entrepris des démarches pour que l'agriculture obtienne la place qui lui revient dans le programme d'action interaméricain, convaincus que ce secteur contribue à améliorer les conditions de vie en milieu rural, à renforcer la démocratie, à promouvoir la prospérité, à éradiquer la pauvreté et à impulser le développement durable, ce qui constitue les objectifs centraux du processus des Sommets. Cet intérêt stratégique et visionnaire des ministres a trouvé l'espace

approprié et le moment opportun pour s'exprimer et donner des résultats concrets au Troisième Sommet des Amériques (Québec 2001).

Quel est le cadre politique dans lequel s'inscrit la revalorisation de l'agriculture et de la vie rurale?

Le Troisième Sommet des Amériques a marqué un tournant décisif dans les efforts visant à bâtir un système institutionnel renouvelé pour l'agriculture et la vie rurale. Lors de ce Sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'importance de l'agriculture et de la vie rurale pour faire face à la pauvreté et impulser le développement durable dans leurs pays, lorsqu'ils ont défini le double rôle de l'agriculture : i) comme mode de vie de millions de familles rurales; ii) comme secteur stratégique du système socioéconomique pour créer de la prospérité.

Avec cette reconnaissance, les mandataires se sont engagés à promouvoir :

- **une action concertée à l'échelle du continent** des acteurs du secteur agricole, pour travailler à l'amélioration durable de l'agriculture et de la vie rurale;
- **des stratégies nationales** à moyen et à long termes pour améliorer durablement l'agriculture et la vie rurale, fondées sur un dialogue auquel participeront les ministres, des parlementaires et des représentants des divers secteurs de la société civile.

Lors du Sommet extraordinaire des Amériques (Monterrey 2004), les mandataires se sont engagés à déployer des efforts soutenus pour améliorer les conditions de vie des populations rurales en encourageant les investissements et en créant des conditions favorables à l'amélioration de l'agriculture afin de contribuer au développement social, à la prospérité rurale et à la sécurité alimentaire. À cette fin, ils ont appuyé les efforts des ministres de l'Agriculture en demandant, à titre de mandat du Sommet, que soit mis en application le **Plan AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques**, adopté par ces ministres lors de leur Deuxième Réunion ministérielle (Panama 2003), conformément au principe de **l'action concertée à l'échelle du continent** que les mandataires s'étaient engagés à promouvoir à Québec (2001).

Lors du Quatrième Sommet des Amériques (Mar del Plata 2005), les mandataires se sont engagés à mettre en place un cadre institutionnel fondé sur la coordination des politiques publiques et comportant un cadre global pour le développement rural et agricole qui favorise les investissements, la création d'emplois et la prospérité rurale. À cette fin, les mandataires ont défini l'engagement national suivant : « *Appuyer la mise en œuvre de l'Accord ministériel de Guyaquil 2005 sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques (Plan AGRO 2003-2005)* ».

Enfin, lors du Cinquième Sommet des Amériques (Trinité-et-Tobago 2009), sous le thème «*Assurer l'avenir de nos citoyens à travers la promotion de la prospérité humaine, la sécurité énergétique et la durabilité environnementale*», les pays se sont entendus pour adopter à l'unanimité la Déclaration d'engagement de Port of Spain, dans laquelle une place est accordée à l'agriculture, en particulier à son importance pour promouvoir la prospérité humaine, la sécurité énergétique et la durabilité environnementale.

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'agriculture et la vie rurale, les mandataires soulignent, au paragraphe 25 de cette Déclaration, qu'une approche multidimensionnelle et multisectorielle de l'agriculture et de la vie rurale est un facteur clé du développement durable et de la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, les mandataires expriment leur appui aux efforts visant à repositionner les priorités de l'agriculture et du milieu rural dans les stratégies nationales, comme l'ont stipulé les ministres dans l'AMC – Guatemala 2007. Enfin, les mandataires s'engagent à renforcer les approches et les actions stratégiques aux niveaux national, régional et continental, avec l'appui de l'IICA et d'autres organisations pertinentes.

Les mandats et les engagements de ces trois Sommets constituent un cadre politique qui revalorise l'agriculture et la vie rurale des Amériques, en plus de lancer un nouveau processus ministériel dont les accords contribuent à l'exécution et à la mise à jour des mandats émanés des Sommets continentaux.

Qu'est-ce que le Plan AGRO 2003-2015?

Le Plan AGRO 2003-2015 représente le programme commun à long terme pour promouvoir le développement durable de l'agriculture et du milieu rural.

Le Plan a été adopté lors de la Deuxième Réunion ministérielle (Panama 2003), après un vaste processus de dialogue et de négociations qui a mené à un consensus au sujet des propositions nationales, lesquelles ont ensuite été soumises à un nouveau processus de négociations qui a conduit au consensus continental. Ce processus a été dirigé par les ministres de l'Agriculture, avec l'appui de leurs délégués ministériels.

Le Plan constitue un cadre de référence dans lequel s'inscrivent les changements devant conduire à la concrétisation de la Vision commune à l'horizon 2015. Ce cadre est mis en œuvre et actualisé par les pays, au moyen des actions stratégiques définies dans les programmes continentaux biennaux et des mesures de mise en œuvre et de suivi négociées dans le cadre du GRICA et définies par les ministres pendant leurs réunions ministérielles.

Dans le Plan, les Secrétaires et Ministres d'agriculture :

- (i) Ont esquissé une nouvelle façon de comprendre l'agriculture et la vie rurale, qui constitue le cadre conceptuel et organisateur du Plan AGRO. Ce nouveau concept est synthétisé dans l'**AGRO-Matrice**.
- (ii) Ont défini une **Vision partagée 2015** pour l'agriculture et la vie rurale. La Vision est une caractérisation de l'avenir tel qu'on désire en ce qui concerne l'environnement national et international, les territoires ruraux et les chaînes agricoles productive-commerciales.
- (iii) Ont renouvelé les engagements contractés dans la Déclaration ministérielle de Bávaro, de même que les Objectifs stratégiques en matière de prospérité rurale, de sécurité alimentaire, d'insertion internationale et d'intégration régionale de l'agriculture, d'hygiène agricole et d'innocuité des aliments, de développement durable de l'agriculture et du milieu rural. Les **Objectifs stratégiques** permettent de focaliser les efforts des leaders de la communauté de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques.
- (iv) Se sont engagés à favoriser, de concert avec les acteurs du secteur agricole et les autres parties prenantes liées au développement de l'agriculture et de la vie rurale, les **actions stratégiques** contenues dans l'Agenda continental 2003-2005 dans le but de progresser vers

l'atteinte des Objectifs stratégiques. Cet Agenda continental est le premier de six agendas biennaux.

- (v) Ont affirmé que le Plan AGRO 2003-2015 reflète l'intention des pays membres de travailler à atteindre la Vision partagée, étant entendu que les gouvernements nationaux sont les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan à la lumière de leurs engagements et des accords internationaux. À cet égard, ils ont adopté des **mesures** relatives à la **mise en œuvre et au suivi** du Plan, telles que les suivantes: (i) l'élaboration de rapports nationaux d'avancement sur la mise en œuvre des mesures stratégiques contenues dans l'agenda continental en vigueur; (ii) la mise à jour de l'agenda continental pour les 5 périodes de deux ans suivantes; (iii) la demande faite aux institutions internationales et aux gouvernements participants de coordonner leurs stratégies en fonction de la mise en œuvre du Plan; enfin, (iv) la mise en place de mesures appropriées des progrès réalisés par le Plan.

Le Plan AGRO 2003-2015 a été mis à jour avec les AMC adoptés lors des Troisième et Quatrième Réunions ministérielles (Guayaquil 2005, Guatemala 2007 et Jamaïque 2009).

Que sont les réunions ministérielles « Agriculture et vie rurale dans les Amériques »?

La décision prise par les mandataires lors du Troisième Sommet des Amériques (Québec 2001) de reconnaître et de promouvoir les réunions ministérielles continentales comme mécanismes de mise en œuvre de leurs mandats, en particulier ceux concernant l'agriculture et la vie rurale, a conduit à la création des *réunions ministérielles « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » dans le cadre du processus des Sommets*. Ces réunions sont un lieu où se rencontrent les dirigeants politiques du secteur à l'échelle continentale pour examiner les questions stratégiques et les mandats particuliers relatifs à l'agriculture et à la vie rurale dictés par les chefs de gouvernement dans les déclarations et les plans d'action continentaux. Elles constituent une instance continentale pour le dialogue politique multilatéral, la coordination et la coopération entre les 34 pays membres du Système interaméricain.

« Les réunions des ministres des divers secteurs constituent le mécanisme opérationnel le plus important pour concevoir collectivement des plans d'exécution sectoriels de politiques publiques dans la région. C'est la valeur ajoutée la plus appréciable que le processus des Sommets des Amériques ait apportée à l'OEA et à nos pays.¹ »

Les réunions ministérielles, qui font partie du processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques », servent à faire le point et à mettre en commun les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mandats des Sommets et des AMC. Elles s'inscrivent donc dans deux processus complémentaires et coordonnés : celui des Sommets des Amériques et le processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques ». Par l'intermédiaire de leurs AMC, ces réunions assurent la continuité du processus devant mener à la concrétisation de la Vision commune à l'horizon 2015 et, parallèlement, elles contribuent à la préparation des nouvelles décisions que l'on attend des chefs d'État et de gouvernement.

La réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » constitue donc le forum continental ministériel de plus haut niveau. Elle représente l'espace politique où les ministres de l'Agriculture établissent, par voie de consensus, les priorités et **les actions stratégiques** qui conduiront à l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale.

L'identité de la réunion ministérielle, qui fait fond sur un processus ministériel permanent, s'exprime et se consolide dans ses AMC. Cette identité, de portée continentale, a fait en sorte que la réunion ministérielle s'impose désormais comme un acteur politique dont le poids est incontestable dans le processus des Sommets des Amériques.

Que sont les Accords ministériels continentaux AMC?

Les accords ministériels continentaux sont des lignes d'action établies par voie de consensus au sujet de questions stratégiques qui concernent l'agriculture et la vie rurale des Amériques. En tant qu'instruments internationaux qui appuient le processus des Sommets des Amériques, les AMC traduisent la volonté et l'engagement des ministres de l'Agriculture

¹ Documents officiels des Sommets des Amériques de Miami à Québec, volume III, OEA. La citation (traduction libre) est extraite de l'avant-propos signé par M. Jaime Aparicio Otero, directeur du Bureau des Sommets de l'OEA.

à promouvoir, de concert avec les intervenants responsables du développement de l'agriculture et de la vie rurale, des **actions stratégiques** visant à améliorer, de façon durable, ces deux secteurs.

Les AMC ont une grande force politique parce qu'ils sont le résultat d'un processus ministériel largement participatif, parce qu'ils ont leurs racines dans les réalités exprimées dans les propositions nationales et parce qu'ils sont renforcés par le consensus continental forgé, par la voie du dialogue et de la négociation, par les délégués ministériels des 34 pays membres du Système interaméricain. Cette force politique est également le fruit de l'engagement des gouvernements à mettre en œuvre les AMC et à réaliser le suivi nécessaire pour les actualiser et assurer la continuité du processus requis afin d'avancer vers la concrétisation de la Vision commune à l'horizon 2015 définie par les ministres de l'Agriculture dans le Plan AGRO 2003-2015.

La force politique des AMC a été réaffirmée par leur adoption en tant que documents officiels du processus des Sommets des Amériques et par le fait qu'ils servent de référence pour l'élaboration des déclarations et des plans d'action émanant des chefs d'État et de gouvernement.

Qu'est-ce que le processus ministériel et comment se bâtissent les AMC?

Les AMC se bâtissent depuis les pays, dans le cadre d'un processus ministériel qui comprend des consultations nationales d'où émergent les propositions que les pays mettent en commun. À partir de ces propositions, s'amorcent le dialogue et les négociations entre les pays afin de forger le consensus continental au sujet du texte de chacun de ces accords.

Compte tenu de la diversité des perspectives et des intérêts des pays, le processus ministériel a facilité les progrès dans la définition des AMC, qui est fondée sur des décisions largement consensuelles. C'est pourquoi les AMC sont l'expression de points de convergence et de compréhension entre les pays, d'une valeur inestimable pour l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale.

Afin de faciliter le dialogue continental et le consensus, le processus ministériel est dirigé, depuis 2001, par deux acteurs de premier plan qui

disposent de leurs propres forums continentaux et accords : i) le groupe des délégués ministériels pour l'agriculture et la vie rurale, dont le forum continental est le GRICA; ii) l'ensemble des ministres de l'Agriculture, dont le forum est la réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques ».

Les délégués coordonnent, dans leurs pays respectifs, l'élaboration des propositions nationales relatives aux AMC et, réunis au sein du GRICA, ils travaillent à l'édification du consensus continental au sujet des accords que les ministres sont appelés à signer pendant leurs réunions. Ils coordonnent également la préparation des rapports nationaux sur l'exécution du Plan AGRO 2003-2015 et identifient les défis qui se posent.

Quel est le système institutionnel sur lequel s'appuie le processus ministériel?

135

Afin que les réunions ministérielles servent effectivement à consolider la place que l'agriculture et la vie rurale occupent désormais dans le processus des Sommets, les ministres de l'Agriculture et leurs délégués conduisent, avec l'appui de l'IICA, le processus ministériel, qui s'appuie sur une « architecture institutionnelle » dont les éléments sont d'ordre organisationnel (quatre premiers) et orienteur (deux derniers).

- Une *équipe nationale* composée du délégué ministériel pour l'agriculture et la vie rurale, du délégué suppléant et d'un groupe de soutien technique formé de fonctionnaires des unités responsables des politiques ou de la planification au sein des ministères de l'Agriculture. Les fonctions essentielles de cette équipe nationale sont les suivantes : i) coordonner, dans le pays correspondant, la mise en œuvre des mandats des Sommets et des AMC; ii) préparer des rapports sur l'état d'avancement et les défis, qui sont mis en commun avec le reste des délégués ministériels; iii) mener les consultations nationales qui apportent les données nécessaires pour commencer à forger des consensus au sujet des nouveaux AMC.
- Un *forum continental de délégués ministériels*, le GRICA, présidé par le délégué ministériel du pays hôte de la réunion ministérielle suivante, qui est accompagné dans cette tâche par le délégué ministériel du pays hôte de la dernière réunion. Par la voie du dialogue et de la

négociation, les délégués ministériels forgent, au sein de ce forum continental, le consensus au sujet des propositions relatives aux nouveaux AMC qu'ils soumettent à la considération des ministres.

- *Le Secrétariat du processus ministériel et de sa réunion ministérielle*, dont la fonction est exercée par l'IICA et qui a pour tâche principale d'appuyer le dialogue national, régional et continental qui : i) soutient les AMC; ii) assure la continuité du processus ministériel; iii) facilite l'intégration régionale dans le cadre du processus continental; iv) facilite l'articulation du processus ministériel avec le processus des Sommets des Amériques, et v) contribue à la consolidation du positionnement de l'agriculture et de la vie rurale dans le programme présidentiel interaméricain. Pour renforcer ce dialogue, le Secrétariat appuie le travail des délégués, du GRICA et de la réunion ministérielle. En outre, le Secrétariat est le dépositaire de la mémoire institutionnelle du processus « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » et tient à jour, à cette fin, le site web www.iica.int/cumbres.
- *Une réunion ministérielle continentale dans le cadre du processus des Sommets*. Cette composante constitue le forum des ministres de l'Agriculture, qui oriente et dirige le processus continental et où sont adoptés les AMC qui assurent la continuité du processus visant à concrétiser la Vision commune à l'horizon 2015 pour l'agriculture et la vie rurale. Par l'intermédiaire du Secrétariat, le président de la réunion ministérielle envoie plusieurs de ces AMC au président du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC) et au Secrétariat du processus des Sommets de l'OEA afin qu'ils soient soumis aux chefs d'État et de gouvernement, pour que ceux-ci prennent les décisions nécessaires afin d'avancer vers la concrétisation de cette Vision.
- *Un cadre d'orientation stratégique pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques*, constitué par les mandats relatifs à l'agriculture et à la vie rurale émanés des Sommets et par les AMC, dont l'axe principal est le Plan AGRO 2003-2015. Ce cadre, qui constitue un point de référence commun pour les décideurs, comprend la Vision commune à l'horizon 2015, les objectifs stratégiques, les programmes ministériels continentaux et les mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan.
- *Une conception renouvelée de l'agriculture et de la vie rurale*, la Matrice AGRO, que les délégués ministériels et les ministres ont

élaborée progressivement au cours de leurs trois premières réunions (Bávaro 2001, Panama 2003 et Guayaquil 2005), dans le but d'arriver à un accord sur le champ d'action du Plan AGRO.

Quels sont les AMC et quelles sont les lignes d'action correspondantes?

Dans le cadre du Processus ministériel 2001-2009, il s'est tenu quatre réunions ministérielles, qui ont conduit aux AMC suivants :

Jamaïque 2009 : (Cinquième réunion ministérielle)

- *Plan AGRO 2003-2015 : Accord ministériel continental Jamaïque 2009*

Cet Accord comporte deux parties : i) le Programme continental 2010-2011, avec 15 actions stratégiques qui viennent s'ajouter à celles qui ont été adoptées lors des réunions ministérielles tenues en 2003 (Panama), 2005 (Guayaquil) et 2007 (Guatemala) ; ii) la section « Mise en œuvre et suivi », qui contient six mesures. Dans son ensemble, l'Accord met l'accent sur la construction de capacités pour améliorer la sécurité alimentaire et la vie rurale dans les Amériques.

Guatemala 2007 : (Quatrième Réunion ministérielle)

- *Plan AGRO 2003-2015 : Accord ministériel continental Guatemala 2007*

ECet AMC comporte deux parties : i) le Programme continental 2008-2009 intitulé « *Jouer un rôle de premier plan dans l'approche intégrée de l'agriculture et de la vie rurale* », dans lequel sont définies 11 actions stratégiques qui viennent compléter celles adoptées lors des réunions ministérielles tenues en 2003 (Panama) et 2005 (Guayaquil); ii) la section Mise en œuvre et suivi, sous le thème « *Travailler ensemble en faveur de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques* », qui présente six mesures ayant des répercussions directes sur le travail dans les pays et les régions, ainsi que sur le rôle des organismes internationaux et du Secrétariat du processus ministériel.

L'Accord Guatemala 2007 définit la voie à suivre pour bâtir un système institutionnel renouvelé propice au développement durable de l'agriculture et du milieu rural avec la participation des secteurs public, privé et social. À cet égard, l'Accord privilégie deux orientations stratégiques complémentaires : « (...) *la première consiste à promouvoir, de concert avec les intervenants du secteur agricole, une manière plus large de concevoir l'agriculture et le milieu rural et de travailler dans ces domaines, et la deuxième à favoriser ainsi l'approche intitulée 'Travailler ensemble' en faveur de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques.* »

Guayaquil 2005 : (Troisième Réunion ministérielle)

- *Plan AGRO 2003-2015 : Accord ministériel de Guayaquil pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques*

La décision de mettre ce Plan en œuvre au moyen de programmes ministériels biennaux a eu pour corollaire la nécessité de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses actions stratégiques et, en fonction de cet état d'avancement, de procéder à une mise à jour. Cet AMC réaffirme l'engagement des ministres à l'égard du Plan AGRO 2003-2015, qu'il met à jour en définissant des actions stratégiques complémentaires pour la période 2006-2007 et des mesures pour en assurer la mise en œuvre et le suivi. Essentiellement, deux orientations stratégiques inspirent cet Accord : la promotion de politiques d'État pour l'agriculture et la vie rurale et le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

- *Accord ministériel sur la mise en œuvre et le suivi du Plan AGRO 2003-2015 en préparation de la Quatrième Réunion ministérielle*

Cet Accord concerne principalement l'élaboration des rapports nationaux sur l'exécution du Plan et sur les défis que pose sa mise en œuvre, rapports sur lesquels on se fonde pour actualiser le Plan pour la période 2008-2009.

- *Accord ministériel sur le système d'information pour le suivi du Plan AGRO 2003-2015*

Cet AMC prend acte des efforts consentis par l'IICA et la CEPALC pour installer ce système, auxquels ont participé la FAO, l'OPS, l'UNESCO et l'OIT. Dans cet Accord, les ministres annoncent leur décision de poursuivre le travail de mise en place du système.

- *Accord ministériel sur la proposition qui sera présentée au Quatrième Sommet des Amériques*

Dans cet Accord, les ministres demandent au président et au secrétariat de la Réunion ministérielle de s'appuyer sur la proposition ministérielle pour impulser la consolidation de la place acquise par l'agriculture et la vie rurale dans le processus des Sommets.

Panama 2003 : (Deuxième Réunion ministérielle)

- *Plan AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques*

La volonté ministérielle d'arriver à un consensus au sujet d'un programme continental commun, qui s'était dégagée de la Première Réunion ministérielle, a favorisé la poursuite du dialogue et l'élaboration de ce deuxième AMC.

Dans le Plan, cette volonté ministérielle se concrétise sous la forme des quatre composantes complémentaires suivantes : la Vision commune à l'horizon 2015, les objectifs stratégiques sur lesquels seront concentrés les efforts, les actions stratégiques pour atteindre ces objectifs (énoncées dans le Programme continental 2003-2005) et les mesures pour la mise en œuvre et le suivi du Plan.

Dans l'élaboration du Plan, les ministres et leurs délégués se sont appuyés sur une nouvelle conception de l'agriculture et de la vie rurale, de large portée et d'une grande valeur pour la formulation de stratégies efficaces pour le secteur agricole. Cette conception est synthétisée dans la **Matrice AGRO**.

- *Accord ministériel sur la mise en œuvre et le suivi du Plan AGRO 2003-2015*

Bávaro 2001 : (Première Réunion ministérielle)

- *Déclaration ministérielle de Bávaro pour l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques*

Cette Déclaration exprime l'engagement des ministres de l'Agriculture à promouvoir une action concertée en vue d'améliorer l'agriculture et la vie rurale, comme le leur demande le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques. Elle souligne la nécessité de réaliser des progrès en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté rurale et le développement durable de l'agriculture et du milieu rural, en portant une attention particulière aux questions de compétitivité, d'équité, de viabilité environnementale et de gouvernance démocratique.

Qu'est-ce que la Matrice AGRO et quelle est son utilité?

La Matrice AGRO présente une synthèse d'une conception renouvelée de l'agriculture et de la vie rurale et facilite la compréhension globale de ces deux secteurs. Elle reconnaît que l'agriculture et la vie rurale représentent des secteurs complexes où agissent de multiples acteurs et des intérêts divers qui devraient être pris en compte dans la formulation de stratégies et de politiques efficaces pour assurer la transformation de ces secteurs.

La Matrice AGRO constitue l'un des principaux résultats du processus utilisé par les délégués ministériels pour arriver à un consensus afin d'appuyer les ministres de l'Agriculture dans l'élaboration des AMC adoptés lors des réunions ministérielles tenues en 2003, 2005, 2007 et 2009.

Cette Matrice, qui a servi de base à l'élaboration du Plan AGRO 2003-2015, définit le cadre conceptuel des efforts à consentir pour réaliser le développement durable de l'agriculture et du milieu rural, comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de ce Plan.

Il convient de distinguer deux aspects de la Matrice AGRO : i) les deux piliers de sa structure, et ii) les trois éléments de la situation souhaitée.

Les deux piliers de sa structure sont la conception systémique de l'agriculture et de la vie rurale, avec ses trois catégories ou champs d'action (territoires ruraux, chaînes de valeur de la production agricole et contexte

national et international) et la perspective de développement durable, avec ses quatre dimensions ou types d'action (productive et commerciale, écologique et environnementale, socio-culturelle et humaine, et politico-institutionnelle).

Les trois éléments de la situation souhaitée pour avancer vers la concrétisation de la Vision commune à l'horizon 2015 sont l'ensemble des douze objectifs généraux, l'ensemble des sept objectifs stratégiques et l'objectif suprême, qui guident les stratégies, les politiques et les actions.

La matrice AGRO

Conception systémique	Territoires ruraux	Chaînes de production et de commercialisation agricoles	Contexte national et international	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
Perspective de développement durable				
Productivo-comercial	I. Promouvoir des entreprises rurales compétitives	II. Intégrer les chaînes de production et renforcer leur compétitivité	III. Promouvoir un milieu propice à une agriculture compétitive	→ Compétitivité
Ecológico-ambiental	IV. Assumer la responsabilité environnementale dans les campagnes	V. De la ferme à la table: pour une gestion environnementale intégrée	VI. Participer à la mise en place des institutions environnementales	→ Viabilité environnementale
Sociocultural e humana	VII. Qualité de vie dans les collectivités rurales: créer des capacités et des possibilités	VIII. Renforcer l'apprentissage et les savoirs dans la chaîne	IX. Promouvoir des politiques qui favorisent la création de capacités et de débouchés dans les collectivités rurales	→ Équité
Político-institucional	X. Renforcer la participation et l'action coordonnée des secteurs public et privé dans le territoires	XI. Renforcer le dialogue et les engagements entre les intervenants de la chaîne	XII. Renforcer les politiques d'Etat et la coopération régionale et continentale en faveur de l'agriculture et la vie rurale	→ Gouvernance
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	<p>PROSPÉRITÉ RURALE – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – POSITIONNEMENT INTERNATIONAL</p>			<p>OBJECTIF SUPRÊME DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE ET DU MILIEU RURAL</p>

La Matrice AGRO facilite la compréhension des aspects fondamentaux du phénomène complexe que constituent l'agriculture et la vie rurale, la promotion de stratégies, de politiques et d'actions visant à répondre à des enjeux particuliers ainsi que l'articulation des différents groupes d'intérêt afin de bâtir un nouveau système institutionnel pour le développement durable de l'agriculture et du milieu rural.

La Matrice AGRO constitue un outil qui convient parfaitement pour nous aider à comprendre et à évaluer la contribution « réelle » de l'agriculture et de la vie rurale au développement des pays. Son utilisation facilite l'édification d'une base commune d'informations sur l'agriculture et la vie rurale et sur la nature et l'ampleur de leurs processus. En outre, elle permet de recueillir de manière organisée les opinions et les attentes des multiples acteurs de l'agriculture et de la vie rurale et de faciliter la définition et la hiérarchisation des objectifs et actions stratégiques, la détermination des conséquences des politiques et des programmes et la mesure du degré d'avancement dans la réalisation des objectifs généraux et des objectifs stratégiques et dans la concrétisation de la Vision commune à l'horizon 2015.

Qu'est-ce que le système d'information?

Depuis l'approbation du Plan AGRO en 2003, les ministres de l'Agriculture ont jugé nécessaire de définir des mesures pour assurer sa mise en œuvre et son suivi, comme il est indiqué dans les AMC adoptés lors des trois dernières réunions ministérielles (Panama 2003, Guayaquil 2005 et Guatemala 2007).

Lors de la Troisième Réunion ministérielle (Guayaquil 2005), les ministres ont décidé qu'il était nécessaire de suivre et d'évaluer les efforts déployés en faisant appel à un système d'information couvrant les trois aspects suivants de la mise en œuvre :

- le respect des accords
- l'impact des accords sur l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale
- les opinions et les attentes des dirigeants

C'est ainsi que les ministres ont adopté l'AMC sur le système d'information pour le suivi du Plan AGRO (SI). Lors de la Quatrième Réunion ministérielle (Guatemala 2007), le Secrétariat du processus ministériel a informé les ministres au sujet de l'état d'avancement de la mise en œuvre de cet AMC.

Le SI est une initiative ministérielle qui vise à faciliter la production et l'utilisation d'une information novatrice et à jour pour aider les décideurs dans l'élaboration de politiques et de stratégies relatives au développement durable de l'agriculture et du milieu rural. Il est fondé sur l'intégration de trois composantes informatives à la lumière d'un cadre conceptuel commun (la Matrice AGRO). Ces composantes sont les suivantes :

- les actions nationales et les défis auxquels les pays font face dans la mise en œuvre du Plan AGRO
- des indicateurs de performance au sujet de l'agriculture et du milieu rural
- les attentes des dirigeants du secteur de l'agriculture et de la vie rurale

La mise en place du SI exige un effort concerté des pays et des organismes internationaux. La composante relative aux actions et aux défis s'appuie sur les rapports nationaux de suivi de la mise en œuvre du Plan AGRO, préparés par les délégués ministériels. La composante relative aux indicateurs de performance est fondée sur un travail dirigé par la CEPALC, en coordination avec l'IICA, et réalisé avec l'appui d'autres organismes internationaux, principalement la FAO et l'OPS. La composante relative aux attentes des dirigeants réunit les réponses obtenues dans la Consultation nationale des chefs de file de l'agriculture et de la vie rurale, menée par l'IICA.

Le SI permet aux intervenants du secteur agricole de disposer d'une information stratégique à jour, organisée et appuyée sur un cadre conceptuel fondé sur une conception intégrale et large de l'agriculture et de la vie rurale, information qui est disponible en permanence sur le site web du Secrétariat du processus ministériel.

Occasion et défi : comment avancer dans la tâche inachevée consistant à articuler les efforts continentaux et les efforts nationaux?

Les mandats émanés des Sommets et les AMC sont nécessaires, mais pas suffisants pour que la Vision commune à l'horizon 2015 devienne réalité dans les pays. Ils constituent un cadre politique et technique qui permet de formuler des stratégies et des politiques nationales, d'harmoniser les systèmes institutionnels et de concentrer les efforts nationaux et la coopération internationale sur des cibles bien définies. Cependant, pour réaliser dès aujourd'hui le changement préconisé par les AMC, conformément à la Vision commune à l'horizon 2015, il est nécessaire de privilégier, dans la mise en œuvre des AMC, la création d'un système institutionnel renouvelé sur le plan national.

Pour bâtir ce système institutionnel, il faut franchir un pas supplémentaire, à savoir instaurer un leadership renouvelé qui donne une impulsion à la mise en œuvre d'une stratégie intersectorielle, sur le principe du « travailler ensemble », entre les secteurs public, privé et social, avec le soutien coordonné des organismes internationaux. Avec cette stratégie, on entend consolider le processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » et articuler dans ce processus les efforts continentaux et régionaux avec les efforts nationaux.

Le grand défi à relever pour tirer profit de l'occasion offerte par les mandats émanés des Sommets et les AMC peut se résumer ainsi : il est urgent d'accélérer le pas vers l'horizon 2015 en instaurant un leadership renouvelé qui donne une impulsion, depuis les pays, à la stratégie du « travailler ensemble ».

ANNEXE 1

ACCORD MINISTÉRIEL CONTINENTAL

■ Plan AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques

Panama 2003 – Guayaquil 2005 –
Guatemala 2007 – Jamaïque 2009

Vision commune à l'horizon 2015 et actions stratégiques
correspondant aux 12 objectifs généraux de la Matrice AGRO

VISION COMMUNE À L'HORIZON 2015 ET ACTIONS STRATÉGIQUES

CORRESPONDANT AUX 12 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA MATRICE AGRO

I. Promouvoir des entreprises rurales compétitives

Vision commune à l'horizon 2015

L'économie rurale englobe des dynamiques agricoles et non agricoles. Elle compte des organisations, des institutions et des entreprises dotées d'une capacité d'innovation. Elle bénéficie de services d'appui efficaces et d'un meilleur accès à la technologie pour la production et la commercialisation. Elle génère des biens et services avec des niveaux de production et de productivité conformes aux marchés nationaux et mondiaux.

Programme continental 2003-2005

Favoriser l'établissement de conditions qui stimulent, dans le milieu rural, l'implantation d'entreprises compétitives et l'accroissement des investissements au bénéfice des populations rurales.

Promouvoir des systèmes innovateurs de services financiers et non financiers et de gestion des risques pour le milieu rural.

Promouvoir la sécurité alimentaire en favorisant l'accroissement de la productivité, l'amélioration de l'accès au marché grâce à une meilleure distribution et une plus grande production d'aliments sains et nutritifs, et la production et la consommation de produits autochtones qui offrent de plus grands avantages comparatifs, compte tenu des aspects sociaux et économiques de ces activités.

Améliorer la connectivité en milieu rural ainsi que l'accès à l'information grâce à l'établissement de systèmes de réseaux d'information entre les collectivités.

Favoriser une coordination accrue entre les producteurs, les centres de recherche et les services agricoles publics et privés afin d'établir des

priorités et de mettre en oeuvre des initiatives dans les domaines de la recherche et du transfert de technologie.

Programme continental 2006-2007

Développement économique local

Renforcer le développement économique local grâce aux investissements publics et privés, dans une perspective intégrée visant à améliorer la productivité, la compétitivité et les capacités entrepreneuriales des entreprises rurales, afin de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie dans les territoires ruraux.

Programme continental 2008-2009

Capacités à entreprendre, à innover et à créer des entreprises

Promouvoir et stimuler le renforcement de la capacité des hommes et des femmes des collectivités rurales à entreprendre, à innover et à créer des entreprises, pour appuyer l'émergence de nouveaux entrepreneurs et de nouvelles entreprises ainsi que la croissance durable et compétitive des entreprises naissantes et existantes.

Programme continental 2010-2011

Aliments en plus grandes quantités et de meilleure qualité

Promouvoir l'innovation technologique et diffuser l'information sur l'utilisation des bonnes pratiques en matière de production et de technologie, sur des bases scientifiques, notamment en ce qui a trait à l'environnement et à la protection sanitaire, parmi les producteurs, les organisations de producteurs, les dirigeants locaux et les professionnels qui apportent une assistance technique afin de contribuer à accroître la production, la productivité, la nutrition, la qualité et l'innocuité des aliments, la compétitivité et la durabilité des activités agricoles.

Diversification du panier alimentaire

Améliorer la qualité de la vie dans les zones rurales en encourageant la production d'aliments traditionnels consommés localement et

appropriés du point de vue culturel, en développant l'utilisation d'espèces et de variétés sous-utilisées et en stimulant l'accroissement de leur productivité et de leur commercialisation, grâce à la recherche notamment, afin de contribuer à la diversification du panier alimentaire, à l'approvisionnement local, à la sécurité alimentaire et à la conservation de la biodiversité.

II. Intégrer les chaînes de production et renforcer leur compétitivité

Vision commune à l'horizon 2015

L'agriculture est constituée de chaînes de production et de commercialisation dans lesquelles chaque maillon apporte une valeur ajoutée.

L'agriculture fournit des produits sûrs, sains et de haute qualité, et bénéficie de services d'appui efficaces et compétitifs.

Programme continental 2003-2005

Promouvoir le renforcement de la coordination des chaînes de production et de commercialisation agricoles ainsi que l'expansion de l'infrastructure qui facilite le développement.

Promouvoir des programmes de recherche, de développement et de commercialisation pour les produits qui utilisent une matière première nationale et qui apportent une valeur ajoutée.

Programme continental 2006-2007

Gestion et certification de la qualité

Promouvoir la gestion intégrée de la qualité dans les chaînes de production agricoles, notamment la mise en place de systèmes de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments ainsi que de

mécanismes de certification. L'information concernant les outils de gestion de la qualité doit être diffusée afin de faciliter l'expansion de la production et du commerce.

Mise au point de produits en faisant appel aux biotechnologies

Mettre au point de nouveaux produits en s'appuyant sur les biotechnologies, dans le cadre des politiques nationales d'innovation, avec la participation coordonnée des intervenants publics et privés, en tenant compte des mécanismes de biosécurité et en se conformant aux accords régionaux et internationaux en vigueur.

Programme continental 2008-2009

Informations sur les marchés

Augmenter la disponibilité de l'information fiable et opportune sur les marchés et en améliorer l'accès aux producteurs et autres acteurs concernés par la chaîne de production, ce, au moyen de divers mécanismes ou services publics et privés.

Intégration des composantes de la chaîne de production

Encourager l'intégration des producteurs ruraux et des micro, petites et moyennes entreprises agricoles aux chaînes de production et de commercialisation agricoles qui peuvent contribuer à l'obtention de revenus durables.

Programme continental 2010-2011

Entreposage et transformation des aliments

Promouvoir l'amélioration de la technologie et de l'infrastructure de collecte, d'entreposage et de transformation des aliments grâce à des investissements publics et privés qui permettront d'améliorer la mise en valeur de la production agricole, de réduire les pertes post-récolte et d'accroître l'offre alimentaire sur les marchés nationaux et d'exportation.

III. Promouvoir un milieu propice à une agriculture compétitive

Vision commune à l'horizon 2015

Les politiques macro-économiques facilitent la gestion efficace d'un développement agricole qui favorise l'amélioration de la vie rurale et un meilleur accès à des services efficaces, à de nouvelles techniques appropriées, à une meilleure infrastructure, à des systèmes d'information conviviaux et à des marchés transparents.

Le commerce des produits agricoles prend place dans un cadre international sensiblement moins faussé par les subventions et les barrières qui réduisent l'accès aux marchés.

Programme continental 2003-2005

Appuyer une réforme effective et tangible de l'agriculture grâce au renforcement des normes multilatérales qui régissent le commerce des produits agricoles, conformément aux accords de Doha, notamment en améliorant substantiellement l'accès aux marchés; en réduisant, dans la perspective d'une élimination, toutes les formes de subventions à l'exportation, et en réduisant sensiblement les aides internes qui ont pour résultat de fausser le commerce. Soutenir la création de zones de libre-échange dans le Continent et au sein d'autres forums régionaux ou sous-régionaux. Apporter un soutien et participer aux initiatives de renforcement des capacités et d'assistance technique qui contribuent à l'atteinte de ces objectifs.

Accorder une haute priorité aux politiques régionales en matière de santé animale, de protection phytosanitaire et d'innocuité et de qualité des aliments, en renforçant les systèmes nationaux et régionaux et en réaffirmant les engagements pris avec les organisations compétentes reconnues par l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC et avec les organisations internationales pertinentes (Codex Alimentarius, Office international des épizooties (OIE), Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)) et les organisations régionales pertinentes.

Favoriser l'établissement de conditions économiques et sociales propices à l'expansion des entreprises agroalimentaires, à la création d'emplois, à l'intégration des chaînes de production et de commercialisation agricoles et à leur participation au marché mondial.

Promouvoir les micro, petites et moyennes entreprises rurales, les coopératives et les groupes communautaires oeuvrant dans les secteurs de la production agricole, de l'industrie agroalimentaire et des services ruraux.

Promouvoir le coopératisme en tant qu'instrument pour améliorer l'organisation de la production et de la commercialisation, ainsi que pour accroître le revenu en milieu rural.

Appuyer des programmes qui favorisent les investissements privés internes et externes dans le milieu rural, et encourager l'adoption de mesures légales qui apportent une sécurité aux investisseurs.

Promouvoir l'établissement de priorités et la revitalisation des capacités de recherche, en favorisant la coordination entre les agriculteurs, les centres de recherche et les services agricoles, et faciliter l'accès à des technologies innovatrices, adaptables et pratiques, en liaison directe avec les systèmes de production, de transformation et de commercialisation.

Faciliter l'accès aux nouvelles technologies afin d'améliorer la productivité et établir un mécanisme continental pour améliorer la compréhension des aspects scientifiques et des aspects relatifs à l'innocuité des produits de la biotechnologie, y compris la création de bases de données. Envisager le développement de la biotechnologie et son utilisation dans l'agriculture avec une vision stratégique qui s'inscrit dans la durée.

Appuyer les mesures visant la mise en conformité avec les normes internationales de protection sanitaire agricole.

Programme continental 2006-2007

Sources d'énergie de remplacement

Promouvoir des politiques qui encouragent la production d'énergie à partir de sources de remplacement qui s'appuient sur des activités agricoles

et agro-industrielles, l'utilisation durable de ressources naturelles renouvelables et la biotechnologie moderne.

Politiques pour l'agro-industrie

Encourager l'adoption de politiques de développement de l'agro industrie, de l'agrobusiness et des activités rurales non agricoles axées sur le marché.

Programme continental 2008-2009

Renforcement des petites et moyennes entreprises rurales

Mettre en oeuvre des politiques de nature à promouvoir la coordination des secteurs public et privé dans le but d'améliorer la compétitivité des producteurs et des entreprises rurales afin de maximiser les échanges commerciaux.

Mobilisation de ressources

Mobiliser des ressources publiques et privées afin de créer l'infrastructure nécessaire à la promotion des investissements dans le secteur rural pour une agriculture compétitive.

Programme continental 2010-2011

Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments

Renforcer le développement des capacités et la modernisation des institutions nationales et internationales dans le domaine de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments afin de:

- améliorer les conditions vétérinaires, phytosanitaires et de la santé publique des pays ainsi que la santé publique dans les pays,
- l'harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires conformément aux normes internationales et sur des bases scientifiques,
- les contrôles aux frontières et la lutte contre les maladies transfrontalières, et

- la capacité de gestion pour prévenir et combattre l'incidence et la propagation des espèces invasives et des maladies.

Gestion des sols et de l'eau

Renforcer, avec la coopération d'autres institutions nationales et l'assistance technique des organismes internationaux :

- la mise en œuvre de stratégies nationales,
- les échanges de données d'expériences, et
- la mobilisation de ressources destinées afin d'améliorer les capacités des acteurs dans le domaine agricole à promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources en sols et en eau pour lutter contre la dégradation, la désertification, les inondations et les sécheresses, afin de protéger les terres et l'eau qui sont des biens de l'humanité et motiver l'accroissement de la production et la productivité agricoles.

Régime foncier et titres de propriété

Promouvoir des programmes visant à faciliter l'accès à la terre et l'établissement de mécanismes de nature à assurer la sécurité de la propriété de la terre et la délivrance de titres de propriété aux petits producteurs.

Gestion des risques et des situations d'urgence agricoles

Améliorer et élaborer des instruments de gestion des risques, tels que :

- les assurances agricoles,
- les mécanismes de lutte contre les risques liés à l'occupation illégale et le vol des produits agricoles,
- l'intégration des systèmes d'information et d'alerte précoce,
- les réseaux internationaux de coopération pour l'évaluation des risques.

Et renforcer la capacité nationale de gestion intégrée des situations d'urgence dans l'agriculture et le monde rural résultant des changements climatiques et météorologiques ainsi que de l'intervention des humains.

IV. Assumer la responsabilité environnementale dans les campagnes.

Vision commune à l'horizon 2015

L'agriculture est pratiquée avec des méthodes et technologies respectueuses de l'environnement qui contribuent à une gestion durable des ressources naturelles.

Programme continental 2003-2005

Accroître la compréhension des impacts environnementaux des systèmes agricoles classiques et des technologies de production appropriées aux systèmes agro-écologiques.

Promouvoir l'accès aux pratiques agricoles, sylvicoles et halieutiques écologiquement durables, ainsi que l'adoption de ces pratiques, notamment en ce qui a trait aux solutions agroécologiques et organiques.

Favoriser une meilleure compréhension et faciliter la concertation et le travail en vue d'arriver à des consensus à l'échelle du Continent, en ce qui a trait aux liens entre les questions concernant la biodiversité et l'agriculture, dans le cadre des accords nationaux et internationaux.

Renforcer les capacités nationales et locales en rapport avec l'atténuation des catastrophes naturelles.

Promouvoir l'agriculture durable avec une vision agro-écologique élargie et innovatrice fondée sur l'aménagement des territoires ruraux, la diversification de la production agricole et l'utilisation à des fins non alimentaires des produits agricoles.

Encourager le dialogue et collaborer avec d'autres secteurs liés à la vie rurale afin de mettre en place des activités qui lient l'agriculture avec d'autres activités non agricoles, telles que l'agrotourisme, l'écotourisme et les services environnementaux.

Programme continental 2008-2009

Plan environnemental des entreprises

Promouvoir le renforcement des capacités nationales afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques environnementales dans le milieu rural avec la participation des organisations rurales, du monde universitaire et des secteurs public et privé.

V. De la ferme à la table : pour une gestion environnementale intégrée.

Vision commune à l'horizon 2015

Les chaînes de production et de commercialisation agricoles mettent en oeuvre des systèmes et des technologies qui préviennent et atténuent les effets des catastrophes naturelles et des crises sanitaires et phytosanitaires.

Programme continental 2003-2005

Promouvoir la gestion de l'environnement dans les différents maillons des chaînes de production et de commercialisation agricoles.

VI. Participer à la mise en place des institutions environnementales.

Programme continental 2003-2005

Promouvoir l'agriculture organique, ainsi que la réglementation pour la production, la surveillance, le contrôle et la certification de la qualité, et le commerce des produits organiques.

Collaborer avec les autorités nationales pertinentes pour mettre à jour les règlements environnementaux relatifs à l'agriculture et pour renforcer la

coordination entre le secteur public et le secteur privé en ce qui a trait à la gestion environnementale.

Encourager la participation active des chefs de file du secteur agricole et de la communauté rurale aux pourparlers nationaux au sujet des négociations internationales relatives à l'environnement et au développement durable.

Encourager la mise en place d'un réseau pancontinental spécialisé dans l'alerte rapide et la surveillance agrométéorologique pour la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles, par l'entremise d'institutions publiques et privées du Continent.

Programme continental 2006-2007

Services environnementaux et pratiques respectueuses de l'environnement
Encourager l'adoption de diverses perspectives et de divers mécanismes qui reconnaissent la valeur des services environnementaux offerts par le milieu rural ainsi que la valeur des pratiques respectueuses de l'environnement.

Débouchés commerciaux pour les biens et services produits d'une manière durable du point de vue de l'environnement
Améliorer le système institutionnel et consolider les progrès accomplis dans la production et la commercialisation des produits agricoles durables.

Programme continental 2010-2011

Changement climatique

Renforcer la capacité du secteur agricole afin d'atténuer les effets du changement climatique et lui permettre de s'y adapter grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies qui prévoient :

- la coordination entre les politiques environnementales et les politiques en matière de sécurité alimentaire,
- l'instauration de mesures incitatives en faveur de ceux qui protègent l'environnement,
- la mise au point et l'utilisation de technologies et de pratiques écologiquement durables,

- un accroissement des investissements des secteurs public et privé, et
- des évaluations de l'impact du changement climatique et des échanges d'information.

Gestion agroenvironnementale multisectorielle

Promouvoir activement une approche multisectorielle pour la mise en œuvre de stratégies nationales de gestion agroenvironnementale dans les zones rurales.

VII. Qualité de vie dans les collectivités rurales : créer des capacités et des possibilités

157

Vision commune à l'horizon 2015

La pauvreté rurale a été considérablement réduite, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement. La qualité de vie des habitants des collectivités rurales s'est améliorée, et il en est de même des niveaux et des possibilités d'emploi.

Programme continental 2003-2005

Favoriser l'interaction et la coordination entre les secteurs public et privé, afin de renforcer les capacités nationales dans les domaines de l'action stratégique, du dialogue et de la négociation.

Améliorer le système d'enseignement agricole et promouvoir l'amélioration de l'enseignement offert à la population rurale.

Promouvoir des mesures appropriées de protection sociale pour les familles rurales économiquement vulnérables.

Favoriser la participation de la population rurale et tenir compte de sa diversité culturelle dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de développement rural.

Promouvoir des politiques qui facilitent l'accès aux ressources telles que la terre, le crédit, l'information sur les marchés et autres services.

Programme continental 2010-2011

Gestion et leadership

Renforcer les capacités de gestion et de leadership des entrepreneurs en mettant en place des institutions rurales appropriées et en leur offrant des services tels que : la formation, la diffusion de technologies, l'innovation, des renseignements sur les marchés et d'autres services liés à la production et à la commercialisation. Ces activités devraient cibler avant tout les petits et moyens producteurs et entrepreneurs, les travailleurs agricoles, les femmes et les jeunes ruraux.

VIII. Renforcer l'apprentissage et les savoirs dans la chaîne

Vision commune à l'horizon 2015

Les chaînes de production et de commercialisation agricoles sont dotées de systèmes d'information qui dynamisent les connaissances et les processus d'apprentissage et qui, ce faisant, facilitent la gestion des risques liés à l'agriculture et contribuent à la mise en oeuvre de systèmes efficaces pour assurer la sécurité alimentaire.

Programme continental 2003-2005

Promouvoir le renforcement des capacités entrepreneuriales au sein des différents groupes sociaux et culturels de la collectivité rurale.

IX. Promouvoir des politiques qui favorisent la création de capacités et de possibilités dans les collectivités rurales

Vision commune à l'horizon 2015

L'agriculture est reconnue comme un élément clé des systèmes de santé et de sécurité alimentaire.

Programme continental 2003-2005

Promouvoir des programmes de développement rural axés sur l'équité hommes-femmes, en tenant compte de l'aspect multiculturel, le cas échéant, et en ciblant différents groupes d'âge afin d'améliorer les conditions de vie de la population rurale.

Promouvoir la formation agricole et rurale et recommander aux autorités compétentes qu'elles procèdent à l'évaluation et à l'homologation des programmes d'enseignement agricole.

Programme continental 2006-2007

Responsabilité sociale dans les entreprises rurales

Promouvoir le principe de responsabilité sociale dans les entreprises rurales, en encourageant la création d'emplois et le respect du principe du travail décent, tel qu'il est établi dans les accords internationaux.

Programme continental 2008-2009

Repositionnement du monde rural dans les stratégies nationales

Participer de manière proactive au repositionnement de l'agriculture et du monde rural considérés comme prioritaires dans les stratégies nationales en promouvant une meilleure compréhension de leurs contributions au sein de la société, un meilleur équilibre entre les secteurs rural et urbain dans le programme national de développement et l'élimination des distorsions existantes et des exclusions qui affectent négativement les collectivités rurales.

Programme continental 2010-2011

Production et revenus

Promouvoir l'élargissement de la base des producteurs et des entrepreneurs ruraux et l'augmentation des revenus ruraux moyennant :

- des signaux clairs de prix des aliments et des coûts associés au transport et à la transformation des aliments
- le renforcement de la capacité d'entreposage, de traitement post-récolte et de commercialisation
- des stratégies nationales destinées à incorporer des groupes, des organisations et des communautés rurales au processus de production
- l'augmentation des investissements dans l'agriculture
- le renforcement des petites et moyennes entreprises rurales
- la participation des femmes et des jeunes ruraux aux activités productives qui leur procurent des revenus, un métier et un emploi
- et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans les milieux ruraux, et en priorité de ceux qui sont le plus vulnérables socialement et le plus exposés à l'insécurité alimentaire.

X. Renforcer la participation et l'action coordonnée des secteurs public et privé dans les territoires

Vision commune à l'horizon 2015

L'économie rurale repose sur une action coordonnée d'intervenants publics et privés.

Les différents groupes sociaux et productifs du secteur rural disposent d'espaces démocratiques pour la réflexion et la concertation, ainsi que de mécanismes qui favorisent leur pleine participation à la définition et à l'exécution d'actions visant à améliorer les conditions de vie en milieu rural.

Programme continental 2003-2005

Appuyer la participation des collectivités rurales aux décisions qui ont une incidence sur leur vie et sur leur environnement, notamment dans le but de renforcer leurs capacités, leur sens du leadership et leur aptitude à participer à des programmes gouvernementaux.

Programme continental 2006-2007

Développement intégré du territoire rural

Promouvoir le développement rural intégré en adoptant une perspective multisectorielle et participative et en renforçant la coordination entre les secteurs public et privé.

Programme continental 2008-2009

Création de partenariats et d'accords et suivi de ceux-ci

Appuyer les intervenants ruraux et leurs organisations pour la formation de mécanismes de coordination, de concertation et de suivi des partenariats et des accords susceptibles de faciliter le travail conjoint pour la mise en oeuvre des politiques et des stratégies dans les territoires ruraux.

Programme continental 2010-2011

Ciblage sur les territoires

Promouvoir l'utilisation de l'approche systémique, multisectorielle et participative lors de l'élaboration des politiques et des programmes et lors de l'affectation et de la concentration des ressources en faveur de l'amélioration de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural durable.

XI. Renforcer le dialogue et les engagements entre les intervenants de la chaîne

Vision commune à l'horizon 2015

L'agriculture est constituée de chaînes de production et de commercialisation des produits agricoles, dotées de mécanismes qui permettent aux différents acteurs de dialoguer sur divers aspects de la répartition des avantages globaux.

Programme continental 2003-2005

Favoriser la mise en place de cadres institutionnels qui facilitent la concertation et la négociation entre tous les intervenants des chaînes de production et de commercialisation agricoles.

Programme continental 2010-2011

Mécanisme de coordination et approche des chaînes

Promouvoir ou renforcer, selon le cas, la création et le fonctionnement des mécanismes de coordination formelles entre les intervenants publics et privés des chaînes de production agricole propres à faciliter notamment :

- l'identification et l'élimination des facteurs qui entravent leur compétitivité,
- l'analyse intégrale en utilisant la notion d'approche des chaînes,
- l'établissement de la confiance et de mécanismes institutionnels de règlement des différends inhérents à chaque chaîne,
- l'amélioration de la logistique entre l'exploitation agricole et la consommation finale,
- un meilleur respect du cadre réglementaire,
- les réponses aux crises, et
- le dialogue, la concertation et le suivi des engagements pour l'action.

XII. Renforcer les politiques d'État et la coopération régionale et continentale en faveur de l'agriculture et de la vie rurale**Vision commune à l'horizon 2015**

Il est avéré que l'agriculture a une importance stratégique pour le développement.

Programme continental 2003-2005

Renforcer les mécanismes de coopération entre les pays dans les domaines de l'assistance technique, des connaissances, de l'information et des

expériences qui contribuent à la modernisation de l'agriculture et de la vie rurale.

Fournir des occasions supplémentaires de coopération avec des parties prenantes oeuvrant dans les secteurs agricoles et non agricoles et avec la société civile, et veiller à ce que les institutions agricoles disposent des capacités nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Renforcer les interactions régionales et continentales entre les divers ministères de l'Agriculture et secrétariats à l'Agriculture, entre les organismes internationaux, et entre les ministères et secrétariats et ces organismes.

Programme continental 2006-2007

Politiques d'État

Promouvoir des politiques d'État à long terme en faveur du développement du secteur agroalimentaire et du milieu rural, en tenant compte des cadres de référence internationaux existants.

Travail interinstitutionnel et multisectoriel

Renforcer la coordination sectorielle et multisectorielle afin de faciliter la mise en œuvre des politiques d'État, pour améliorer l'agriculture et la qualité de vie des collectivités rurales.

Programme continental 2008-2009

Création de partenariats et d'accords

Promouvoir la coopération et l'établissement de partenariats et d'accords durables à l'échelon national, régional et continental, qui permettront une participation accrue des secteurs public et privé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique publique destinée à améliorer l'agriculture et la vie rurale.

Modernisation et renforcement institutionnel du secteur public rural

Encourager la modernisation des institutions publiques du secteur agricole afin que celles-ci puissent mettre en application les actions et les services propres à améliorer la participation des autres intervenants publics, privés, des membres la société civile et des partenaires internationaux à la mise en oeuvre du Plan AGRO 2003-2015.

Revalorisation de l'agriculture et du milieu rural

Encourager la revalorisation de l'agriculture et du monde rural en contribuant à affronter les nouveaux problèmes stratégiques du développement, en favorisant l'intégration des secteurs urbain et rural, en tenant compte des facteurs sociaux, politiques, économiques, écologiques et culturels et en faisant connaître les contributions multidimensionnelles du monde rural au développement national.

Programme continental 2010-2011

Capacité institutionnelle

Renforcer la capacité des institutions publiques et privées afin de promouvoir:

- la participation des intervenants de l'agriculture à l'amélioration de leurs compétences personnelles,
- l'expansion des services techniques et de l'innovation technologique pour améliorer toute la chaîne de valeur agricole, en accordant une attention particulière aux petits et moyens producteurs et entrepreneurs,
- le renforcement des capacités commerciales qui seront bénéfiques pour l'agriculture et les communautés rurales,
- la gestion de l'environnement dans les différentes activités agricoles,
- la coordination entre les institutions, et
- la participation en toute connaissance de cause aux forums internationaux de l'agriculture et de la vie rurale.

Investissements en agriculture et en développement rural

Promouvoir des politiques d'État visant l'augmentation des investissements publics et privés, nationaux et internationaux ainsi qu'un financement plus important de l'agriculture, des agroentreprises, des coopératives, des petites et moyennes entreprises, des infrastructures et des biens publics destinés au monde rural.



Processus Ministériel " Agriculture et vie rurale dans les Amériques "
dans le cadre du processus des Sommets des Amériques



Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
Secrétariat de les Réunions ministérielles
" Agriculture et vie rurale dans les Amériques "

www.iica.int/esp/cumbres

www.iica.int/eng/cumbres